

# Bulletin Municipal

# MALIGNY





## LE MOT DU MAIRE

Dans le bulletin de l'an dernier, je concluais la rubrique « Le mot du Maire » en écrivant que la nouvelle équipe municipale aurait à faire face à de profondes mutations quant à l'organisation administrative de notre pays. Je ne pensais pas à une arrivée aussi rapide d'un nouveau train de mesures.

En 2014, nous avons fusionné la Communauté de Communes de la Vallée du Serein avec celle de Chablis. Un mariage imposé, parfois difficile. A ce jour, nous n'avons pas encore totalement digéré cette union. Il faut du temps pour apprendre à travailler ensemble, à harmoniser les différents services et arriver à des prestations identiques pour les habitants de cette nouvelle collectivité.

En 2015, nous avons subi la réforme du redécoupage des cantons et la diminution du nombre de régions. Source d'économie nous dit-on ? J'aimerais en être persuadé et en voir les premiers effets !

Et voilà que pour 2016 se profile une nouvelle réforme de la carte intercommunale. Une loi, dénommée loi « NOTRe », est en discussion à l'Assemblée Nationale. Elle n'est pas encore votée et subit les navettes entre l'Assemblée et le Sénat. Elle prévoit une nouvelle fusion des communautés de communes pour arriver, en 2017, à un seuil minimum de 15 000 habitants par communauté de communes. Les premières esquisses de la nouvelle carte devraient être achevées pour 2016. Quelle précipitation subite ! Nous n'avons pas encore réussi à rendre totalement opérationnelle notre nouvelle Communauté de Communes du Pays Chablisien que l'Etat nous demande de revoir notre copie. Nous prendrait-on pour des girouettes ou de simples moutons ? Au-delà des états d'âme, il faut pourtant réfléchir à la suite.

S'agrandir mais avec qui ? Plusieurs hypothèses sont évoquées.

- Fusion avec la communauté du Tonnerrois : est-ce que le Tonnerrois correspond à notre bassin de vie ? Nous serions alors 77 communes associées, est-ce gérable ?
- Fusion avec la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois : que deviendra notre ruralité noyée dans une assemblée d'élus urbains ? Avons-nous les mêmes priorités ?
- Fusion avec la communauté de communes du Coulangeois et de Cure-Yonne (Vermenton) : notre lien est la ruralité et la viticulture. Est-ce suffisant même si une ceinture rurale et viticole autour d'Auxerre pourrait avoir un certain poids économique ?

A travers tous ces regroupements, réalisés ou à venir, c'est le devenir et l'existence de nos communes qui est en jeu. Pour les prochains mois, j'espère que la sagesse l'emportera sur les calculs purement politiques et que nous saurons défendre bec et ongles notre RURALITE.

Gérard ARNOUITS

## BUDGET PRIMITIF 2015

Pour l'année 2014, le compte administratif enregistre un montant de dépenses de 1 052 411,55 € se décomposant en 628 543,02 € en fonctionnement et 428 868,53 € en investissement. Nous avons prévu, au budget primitif, un montant total de dépenses de 2 151 830 € mais cette somme comprenait la construction du groupe scolaire qui n'a débuté qu'en 2015.

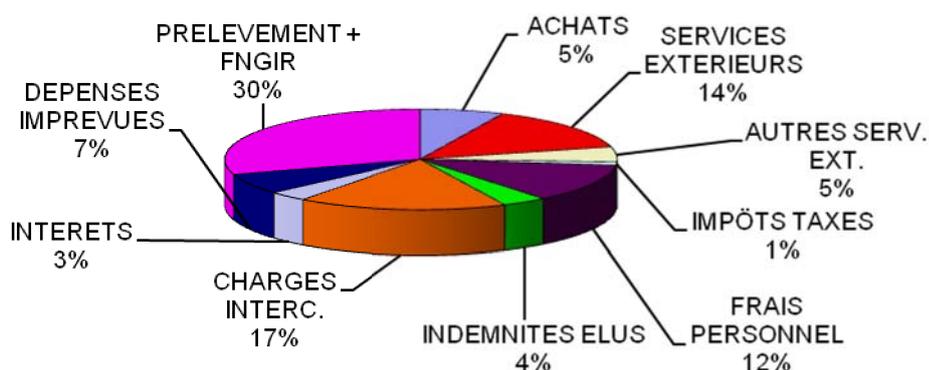
Les recettes totales se sont élevées à 1 252 543, 94 € avec 868 605,79 € en fonctionnement et 383 938,15 € en investissement. Il ressort de ces chiffres un excédent global de 200 132,39 € pour l'année écoulée avec 240 062,77 € d'excédent de fonctionnement et 39 930,15 € de déficit d'investissement.

Pour le budget primitif 2015, nous avons prévu un montant total de dépenses et de recettes de 2 059 740,77 € se décomposant en 905 809,39 € en fonctionnement et 1 153 931,38 € en investissement (dont 1 000 000 € pour le groupe scolaire).

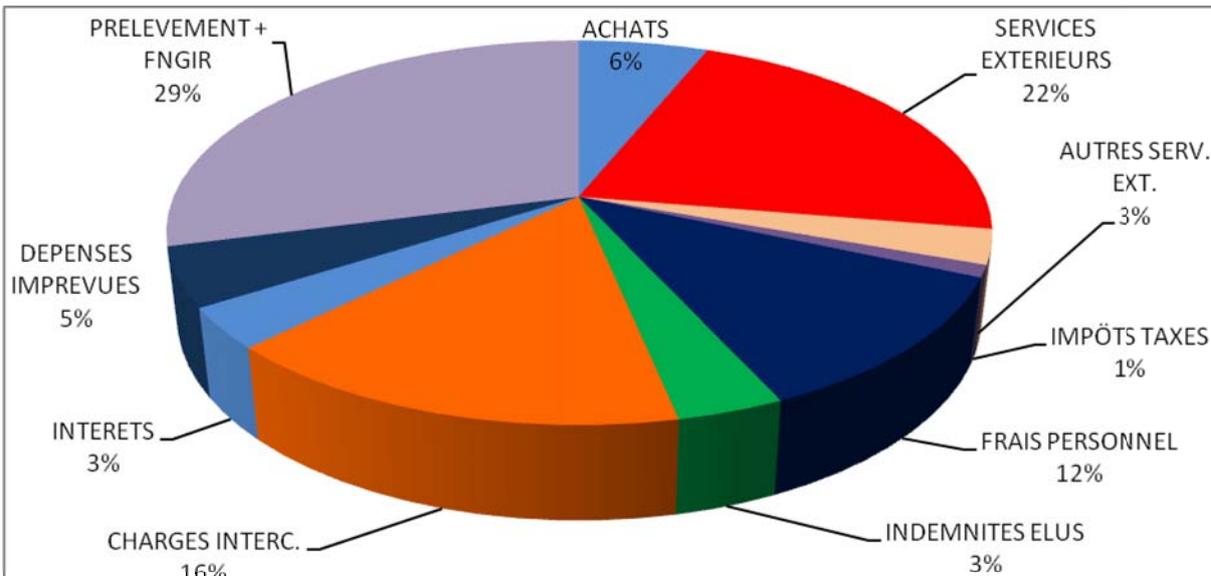
### DEPENSES REGROUPEES PAR CHAPITRES

DEPENSES	B.P. 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
60 : Achats	58 100 €	58 300 €	59 450 €	55 700 €	55 100 €
61 : Services extérieurs	269 000 €	222 000 €	202 541 €	164 500 €	195 500 €
62 : Autres services ext.	23 960 €	24 700 €	34 400 €	39 330 €	26 400 €
63 : Taxes	7 500 €	7 500 €	7 600 €	8 050 €	9 060 €
64 : Frais de personnel	108 400 €	108 000 €	113 300 €	95 500 €	105 350 €
65 : Participations intercom.	81 892 €	83 022 €	97 547 €	135 898 €	142 389 €
65 : Indemnités des élus	28 300 €	29 100 €	29 500 €	31 200 €	32 000 €
66 : Intérêts des emprunts	30 000 €	31 000 €	32 000 €	29 000 €	31 000 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
022 : Dépenses imprévues	32 900 €	32 597 €	45 000 €	17 374 €	45 010,39 €
023 : Prélèvt. pour Investis.	146 801 €	236 778 €	144 865 €	185 000 €	205 000 €
73923 : FNGIR +Fonds péréq.	50 876 €	50 876 €	51 302 €	51 470 €	58 470 €
<b>TOTAL</b>	<b>780 583 €</b>	<b>883 873 €</b>	<b>822 605 €</b>	<b>813 022 €</b>	<b>905 279,39</b>

Nos dépenses prévisionnelles sont en augmentation d'environ 10%, en raison essentiellement d'un prélèvement pour investissement plus important (205 000 € au lieu de 185 000 €), de l'augmentation du FNGIR et du fonds de péréquation (+ 7 000 €) et de l'abondement des dépenses imprévues à hauteur de 45 010 € (au lieu de 17 374 € en 2014). Le chapitre 61 est augmenté de 30 000 € mais il a été demandé aux responsables, de la voirie et des bâtiments, d'éviter de dépenser tous les crédits qui leurs sont affectés. L'objectif est que le budget 2015 puisse dégager un nouvel excédent d'environ 100 000 € afin de minimiser le recours à l'emprunt pour les investissements.



**DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT 2014**



**Depenses previsionnelles 2015**

Cette année encore, le budget prévisionnel a été établi sans augmentation des taux communaux. Depuis la réforme fiscale de 2011, nous nous sommes efforcés de ne pas dépenser plus que nos capacités financières ne le permettent afin de ne pas augmenter la pression fiscale dans une période difficile pour une partie de la population.

## TAUX D'IMPOSITION MALIGNY

TAXES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
T.H.	9,72%	9,72%	9,72%	17,83%	17,83%	17,83%	17,83%	17,83%
F.B.	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%
F.N.B.	24,41%	24,41%	24,41%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
T.P.	10,72%	10,72%	CFE	20,48%	20,48%	20,48%	20,48%	20,48%

La répartition des contributions directes se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Bases	Bases 2014	Bases 2015	Taux	Produits 2015
Taxe d'habitation	877 100 €	889 000 €	17,83%	158 508 €
Foncier bâti	639 300 €	652 700 €	15%	97 905 €
Foncier non bâti	315 700 €	312 200 €	25,59%	79 891 €
CFE	84 300 €	90 100 €	20,48%	18 452 €
			Total	354 758 €

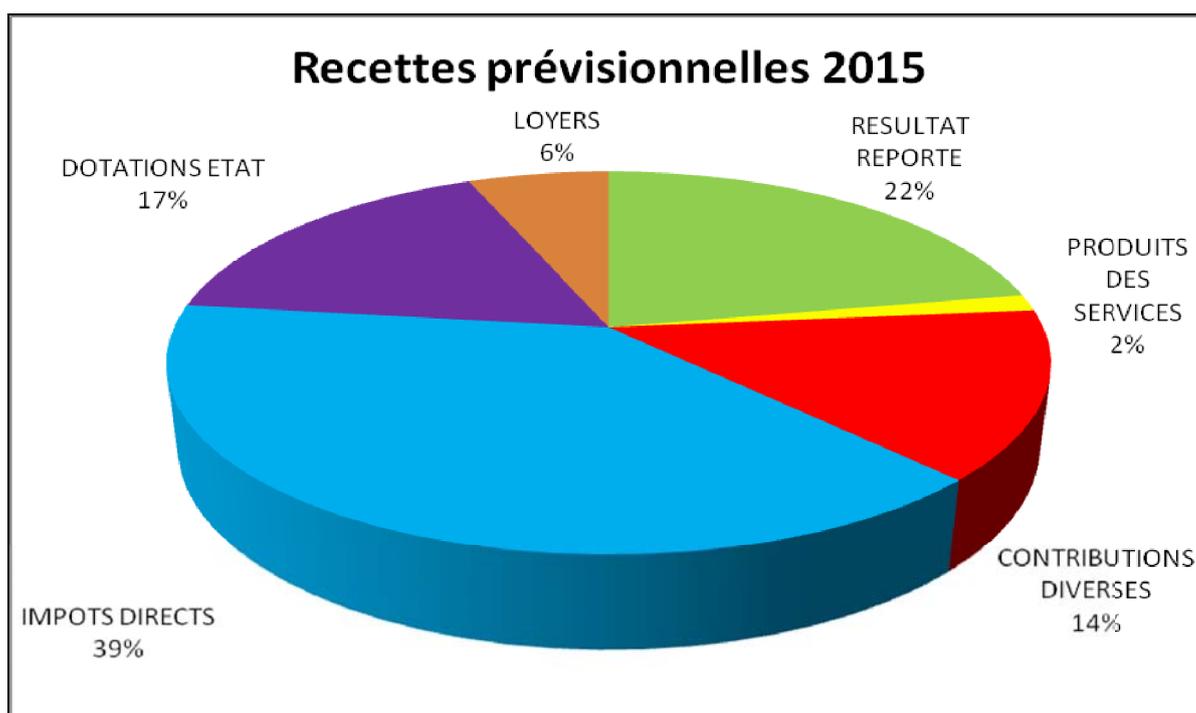
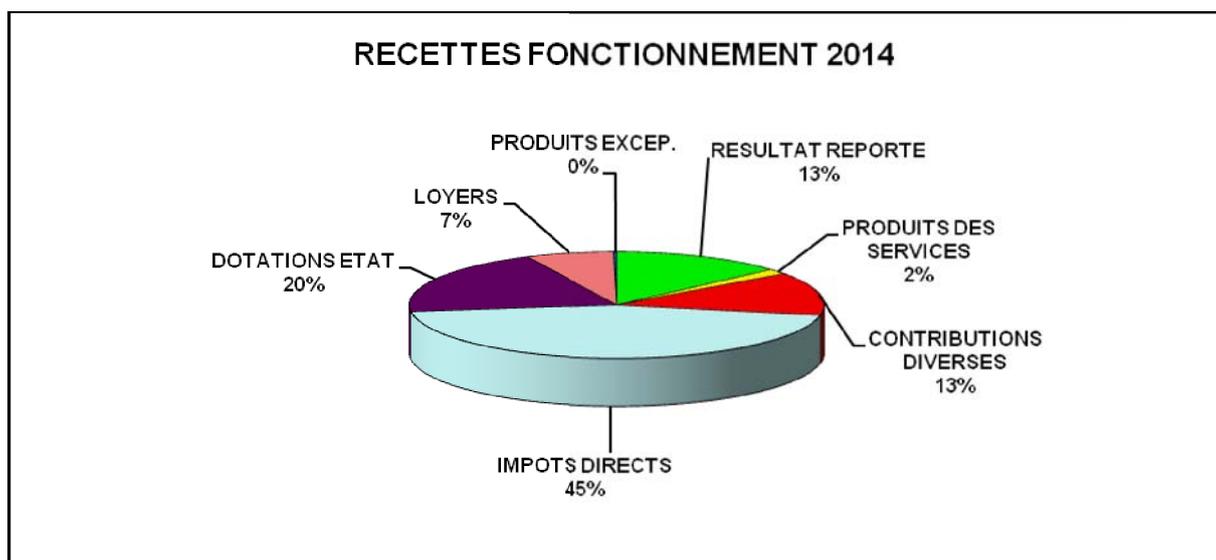
La taxe d'habitation et le foncier bâti restent les plus grosses ressources de notre collectivité. La hausse des bases votées par l'Etat génère une recette supplémentaire de 4 423 € par rapport à 2014. Il est à noter que les bases du foncier non bâti baissent de 3 500 € alors que toutes les autres augmentent de façon significative.

## RECETTES REGROUPEES PAR CHAPITRES

RECETTES	B.P. 2011	B.P. 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
02 : Produits antérieurs	133 815 €	214 768 €	144 267 €	108 504 €	200 132 €
70 : Produits des services	9 000 €	12 700 €	12 200 €	13 186 €	12 500 €
73 : Contributions directes	327 251 €	346 362 €	392 266 €	364 159 €	354 758 €
73 : Autres contributions	92 226 €	98 068 €	101 832 €	106 832 €	128 437 €
74 : Participations de l'Etat	168 291 €	154 986 €	122 039 €	162 340 €	152 452 €
75 : Locations diverses	50 000 €	50 000 €	50 000 €	56 000 €	56 000 €
77 : Produits exceptionnels	0 €	6 989 €	0 €	2 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>780 583 €</b>	<b>883 873 €</b>	<b>822 605 €</b>	<b>813 022 €</b>	<b>905 279 €</b>

Les contributions directes sont prévues à hauteur de 354 758 € mais il convient d'y ajouter 21 655 € au titre de la CVAE, des produits d'imposition sur les stations radio et électriques et la taxe sur les surfaces commerciales. Ces recettes sont encaissées par l'Etat et reversées aux communes. Au chapitre 73 (autres contributions), outre les taxes énumérées précédemment, nous percevons 96 682 € de taxe sur les pylônes électriques.

Si nous additionnons les chapitres 73 et 74, nos recettes sont de 635 647 € contre 633 331 € en 2014 soit une augmentation de 0,36 %.



La comparaison entre ces deux tableaux montre un tassement des recettes en provenance de l'Etat mais aussi des contributions directes. Si ce phénomène devait perdurer il serait nécessaire d'envisager des modifications conséquentes dans la structure de notre budget.

## Nos Investissements 2014

	DEPENSES BP 2014	DEPENSES CA 2014	RECETTES 2014						
			Réserves	FC TVA	Taxe urba	Subventions	Caution	Rég,SIA	
			1068	10222	10223	1321/1323	165	281532	
Résultat reporté	193 306,21 €	193 306,21 €	193 306,21 €	61 440,00 €	361,81 €	- €	- €	- €	
Régularisation eaux usées SIA	- €	28 524,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	54 132,13 €	
Remboursement prêts	52 000,00 €	51 881,81 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Remboursement Caution	1 000,79 €	1 350,00 €	- €	- €	- €	- €	880,00 €	- €	
Construction groupe scolaire	1 000 000,00 €	62 012,80 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Voirie (cotats,margotte,glissière)	15 000,00 €	44 238,81 €	- €	- €	- €	3 119,00 €	- €	- €	
Acquisition Lamblin	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	7 500,00 €	- €	- €	
Matériel volé	8 977,00 €	3 326,95 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Matériel hangar (lame, armoire)	10 000,00 €	7 298,35 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Construction hangar (électricité)	- €	1 929,60 €	- €	- €	- €	63 199,00 €	- €	- €	
<b>Total dépenses</b>	<b>1 310 284,00 €</b>	<b>423 868,53 €</b>	<b>193 306,21 €</b>	<b>61 440,00 €</b>	<b>361,81 €</b>	<b>73 818,00 €</b>	<b>880,00 €</b>	<b>54 132,13 €</b>	
			Total recettes 14				<b>383 938,15 €</b>		

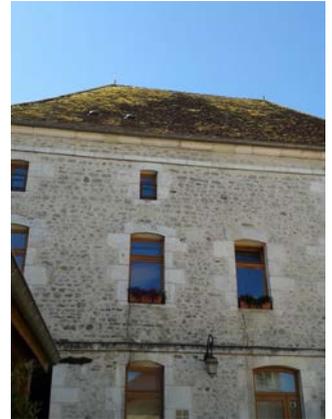
## NOS INVESTISSEMENTS 2015

	DEPENSES BP 2014	DEPENSES BP 2015	RECETTES 2015						
			Réserves	Autofinanc	FC TVA	Subventions	Emp.	Caution	
			1068	021	10222	1321/1323	1641	165	
Résultat reporté	193 306,21 €	39 930,38 €	39 930,38 €		29 041,00 €	- €	- €	- €	
Remboursement prêts	52 000,00 €	51 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Remboursement Caution	1 000,79 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	
Construction groupe scolaire	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	205 000,00 €	- €	378 960,00 €	500 000,00 €	- €	
Acquisition Lamblin	30 000,00 €	Soldé - €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Lame+matériel volé	8 977,00 €	Soldé - €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Matériel hangar	10 000,00 €	Soldé - €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Voirie	15 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Bâtiments	- €	32 001,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>Total dépenses 2014/2015</b>	<b>1 310 284,00 €</b>	<b>1 153 931,38 €</b>	<b>39 930,38 €</b>	<b>205 000,00 €</b>	<b>29 041,00 €</b>	<b>378 960,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	
			Total recettes 15				<b>1 153 931,38 €</b>		

## BATIMENTS

Comme pour la voirie, l'entretien des bâtiments est réduit à minima. Pour 2015, nous avons prévu :

- Le démoussage de certaines toitures notamment la toiture de la mairie face nord (3 944 €), la toiture de la halle (3 060 €)
- La réfection des abat-sons de l'église (2 204 €)



- Le renouvellement des peintures des fenêtres du foyer (2 500 €), les fenêtres et les volets de la maison Lafarge (9 500 €).



- La réfection complète de la fontaine de l'espace Lafarge. Suite à des infiltrations d'eau et à un affaissement du sol, le dallage s'est fissuré et il est devenu dangereux pour les enfants. Nous avons le choix entre la supprimer définitivement ou la refaire en totalité mais avec une autre conception. C'est cette dernière solution qui a été retenue par le

conseil municipal pour un montant d'environ 7 000 €. Nous espérons que ce sera la dernière intervention sur cet ouvrage. Il est à regretter que les travaux n'aient pas été réalisés avant la canicule.

## NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

En quelques semaines, vous avez pu voir sortir de terre le nouveau groupe scolaire. Ce qui n'était qu'une image est devenu une réalité. Vous avez pu prendre conscience du nouvel espace créé et de son volume.



Préparation des fondations

Cette première phase, qui devrait s'achever d'ici la fin du mois de juillet, est la plus spectaculaire en raison du mode de construction choisi et du temps très favorable que nous avons rencontré depuis le début de l'opération. A ce jour, nous avons environ 15 jours d'avance sur le planning prévu.



Coté rue des Coteaux Fleuris

Nous allons maintenant rentrer dans une phase beaucoup moins rapide et moins visible puisque nous attaquons les travaux d'aménagement intérieur. La période de vacances va également ralentir l'activité sur le chantier.

La partie neuve devrait être achevée en avril 2016. Il restera, pendant les vacances d'été 2016, à aménager l'ancien préau en salle

d'évolution. Tout sera prêt pour accueillir les élèves au 1<sup>er</sup> septembre 2016.



Montage de l'ossature bois côté cour

\*Nous avons eu quelques frayeurs avec un début d'incendie sur la toiture. Les couvreurs, chargés de réaliser l'étanchéité de la toiture, utilisaient un chalumeau pour fixer les plaques goudronnées sur le toit. En quittant le chantier, ils ne sont pas aperçus qu'une partie de laine de bois avait commencé à se consumer. Heureusement, la rapidité de l'alerte et l'arrivée immédiate des pompiers ont permis que cet incident n'ait pas de conséquence. Quelques heures de plus et il aurait fallu tout reprendre à zéro. Merci aux voisins qui ont aperçu les premiers signes de fumée.



L'architecte a expliqué aux élèves les modalités des constructions à ossature et bardage bois.

## POMPIERS

Depuis les nouvelles directives du SDIS, nos sapeurs pompiers sont de plus en plus sollicités. Ils ont accepté une nouvelle compétence avec le secours à personne. Ils devraient bientôt avoir une nouvelle mission avec les interventions en premier appel sur les communes de Villy et La Chapelle Vaupelteigne.

S'ils sont toujours disponibles, encore faut-il que le matériel suive et ce n'est pas le cas.



Leur camion fourgon pompe tonne donne des signes d'usure inquiétants. La citerne fuit et n'est plus réparable. Le dernier passage aux mines a été refusé en raison d'un déséquilibre des freins. Cerise sur le gâteau, à leur dernière intervention le moteur s'est mis à fumer et a rendu le véhicule inutilisable.

Le conseil municipal a donc décidé de procéder au changement de ce camion qui datait de 1976. A savoir que nous avons eu ce véhicule gratuitement, en 1990, par l'intermédiaire du ministère de la défense

(véhicule réformé de l'armée). Le coût de l'opération est de 35 000 € pour un véhicule de 1990 mais n'ayant que 15 000 km et garanti un an. Ce véhicule est originaire du SDIS de la Manche. Nous l'avons acheté à une entreprise de Bois le Roi spécialisée dans la remise en état de ce type de véhicule.

Nos pompiers sont de nouveau opérationnels.



# VOIRIE

Depuis de nombreuses années, nous avons consacré des crédits importants pour l'entretien de notre voirie. Nous avons marqué une pose l'an dernier et il en sera de même en 2015. L'objectif est de dégager le maximum d'excédents au budget 2015 pour minimiser le recours à l'emprunt pour la construction du groupe scolaire.

Pour cette année, nous avons entrepris la remise en état de la rue Neuve qui malgré son nom n'a pas vu la moindre touche de goudron depuis des décennies. Nous avons en premier lieu changé la conduite d'eau (montant pour le SIVU environ 15 000 €). Suivra la pose de caniveaux pour l'écoulement du pluvial. Entre temps, GDF a installé des plaques de protection sur les conduites de gaz qui n'étaient pas à la profondeur réglementaire (montant inconnu). Enfin un enduit bicouche viendra redonner un air de neuf à cette voie. Le coût de l'opération pour la commune est de 28 060 €.

La Grande Rue fait partie de la voirie départementale et à ce titre nous avons demandé au Conseil Départemental une réfection de la traversée de Maligny. Les travaux seraient réalisés en plusieurs tranches dont la première (de la rue Auxerroise à la rue du Moulin) pourrait se faire dès cette année. Dans ce cas, la commune aurait à sa charge le remplacement de tous les tampons d'égouts et la remise à niveau des bouches à clé pour un montant estimé à 15 000 €.

D'autres rues font l'objet de travaux mais ils ne sont pas de la responsabilité de la commune. En effet, lors de la desserte en gaz du village, Gaz de France a fait un appel d'offres pour la pose du réseau de

distribution. L'entreprise retenue (la moins disante) n'a pas réalisé les travaux dans le règles de l'art et n'a pas respecté la profondeur réglementaire pour les conduites. GDF a procédé à des sondages. Toutes les parties non conformes nécessitent la réouverture de tranchées pour poser des panneaux de protection sur les tuyaux. Sont concernées pour l'instant la rue des Ecoles, la rue du Chardonnay, la rue Neuve. Toutes ces reprises sont à la charge exclusive de GDF.

A titre expérimental, des coussins berlinois ont été installés dans la rue de Picardie. Ces coussins nous ont été donnés par la commune de Varennes car assez usagés. Si cette installation s'avère efficace et n'apporte pas trop de gêne aux riverains, elle sera pérennisée.

Autre point noir dans la commune, la rue du Stade, à proximité du point J, en raison de la vitesse à proximité d'un espace très fréquenté par les enfants. Le conseil municipal a décidé la pose d'une barrière en « Rondino » afin d'éviter que les enfants ne traversent directement la route à la poursuite d'un ballon. Coût 2 400 € TTC. Les utilisateurs motorisés de ces lieux sont invités à stationner dans le pré en face de ces installations.



Ces deux derniers équipements ne seraient pas nécessaires si chacun respectait le code de la route et faisait preuve d'un peu de civisme.

# CHEMIN DE LA PLAGE

Les interrogations, les réclamations orales et les lettres se multiplient à la mairie au sujet du chemin de la Plage, impraticable depuis des mois. Qu'il s'agisse de propriétaires riverains ou de simples promeneurs, tous se plaignent de l'eau qui a envahi leur pré ou qui obstrue le chemin communal. Il s'est transformé en ruisseau empêchant tout accès au barrage.



Certains mettent en cause la municipalité, d'autres la hauteur du barrage. En fait il s'agit d'un problème de droit privé, lié à une brèche importante dans les berges du Bief.

Face à cette situation, la commune, étant concernée par les dégradations sur le chemin, a envoyé plusieurs lettres recommandées à la propriétaire du Bief. Toutes sont restées sans réponse.



Toute action en conciliation n'ayant pas eu de suite, nous avons décidé de passer à une phase plus active. La police de l'eau a été contactée. Nous avons également pris l'attache de notre assurance pour avoir un avocat et tenter une action en justice pour dégradation de bien d'autrui.

Nous regrettons d'en arriver à cette solution extrême mais nous ne pouvons laisser la situation continuer à se dégrader. Au fil des semaines la brèche ne cessera de s'agrandir et Les frais de réparations seront de plus en plus élevés.

## PLAN DU VILLAGE

Depuis des lustres, un panneau avec le plan du village trônait sur le mur de l'école maternelle, dans la grande rue. A la lecture des encarts publicitaires, on pouvait aisément se rendre compte qu'il était devenu obsolète. Sa vétusté exigeait même sa dépose. La commission communication s'est donc penchée sur le sujet.

Il a été fait appel à une entreprise spécialisée pour le remplacer, Meunier Pub de Joigny. Les commerçants, les artisans, les entrepreneurs et les viticulteurs du village ont été contactés pour y apposer leur publicité. Ils ont presque tous été intéressés par ce projet, ce qui a permis d'en assurer le financement sans bourse délier pour la commune.

Les touristes ou tout simplement les gens de passage pourront y trouver quelques renseignements utiles et localiser différents sites et annonceurs.



## S.I.V.O.S.

Chaque année amène un certain nombre de modifications de la vie scolaire. L'an dernier c'était la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques). Nous avons respecté les directives ministérielles même si le coût de ces mesures a été élevé pour la collectivité. Les élèves et leurs parents sont satisfaits des activités proposées (chant, théâtre, secourisme, sculpture, bandes dessinées, djumbé, activités artistiques diverses, tir à l'arc). De nouvelles activités sont en préparation pour la prochaine rentrée.

Pour la prochaine année scolaire les modifications portent essentiellement sur l'organisation périscolaire. A compter de la rentrée, l'accueil du matin et du soir ainsi que la restauration seront pris en charge financièrement par la Communauté de Communes du Pays Chablisien. Pour les familles le changement sera la mise en place d'une seule facture pour la restauration et l'accueil mais surtout l'instauration d'un tarif en fonction du quotient familial.



Cela générera une baisse pour les quotients les plus faibles et une légère hausse pour les plus élevés. L'objectif est de tenir compte du revenu des familles et favoriser l'accès de tous à ces services. Pour le SIVOS, cela représente une économie substantielle car la Communauté de Communes

nous remboursera les frais de personnel et les charges de structure.



La deuxième modification concerne les transports scolaires. Jusqu'à ce jour et depuis plus de trente ans, le SIVOS était propriétaire d'un autocar et assurait lui-même le transport des élèves. La nouvelle législation impose qu'à compter du premier septembre 2015 tous les autocars soient équipés d'un éthylotest de démarrage et de ceintures de sécurité. Si la première mesure était facilement réalisable, la seconde était impossible en raison de l'âge de notre car. Les élus du SIVOS ont donc décidé de ne pas racheter un car répondant aux nouvelles normes et de confier le transport du matin et du soir au Conseil Départemental et celui du midi à une société de transport privée. Notre souhait serait que ce soit le même transporteur pour les deux. Cette modification ne devrait pas entraîner de grandes modifications au niveau des horaires le matin et le soir pour les collégiens. Pour les élèves de maternelle et de primaire, il n'y aura aucun changement.

# STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Vous avez pu lire dans la presse ou sur les panneaux d'affichage municipaux que la consommation d'eau était interdite aux femmes enceintes et aux nourrissons. En réalité, elle n'est pas interdite mais seulement déconseillée.

La station de traitement de l'eau du moulin des Fées est équipée d'un système de traitement des nitrates grâce à un filtre à pouzzolane et des pesticides avec des filtres à charbon actif. Ces équipements nous permettent de distribuer une eau sans aucun pesticide et avec un taux de nitrates d'environ 30mg/litre (la loi fixe le taux maximum à 50 mg/l).

Au fil des mois, les éléments de filtrage se chargent des matières qu'ils doivent retenir et, tous les 6 ans environ, nous devons procéder à leur changement. C'est la situation actuelle.

Durant cette période, qui peut durer 5 à 6 semaines, notre eau n'est plus traitée avec le risque, en cas de forte pluviométrie, de dépasser les taux maximums prévus par la loi. A titre de précaution, nous avons préféré informer la population de ce risque. A ce jour, aucun taux fatidique n'a été dépassé en raison d'une pluviométrie pratiquement nulle. Des analyses journalières nous sont communiquées par la société qui gère la

station et en cas de dépassements critiques vous en seriez immédiatement prévenus.

## URBANISME

Pendant plusieurs années, la mairie avait gardé la compétence pour l'instruction des documents d'urbanisme. Face à la complexification des règles (PLU, Plan de prévention des risques...) nous avons décidé d'abandonner et de redonner cette responsabilité aux services de l'Etat.

Dans un premier temps, vos demandes d'urbanisme étaient donc traitées à la DDE d'Auxerre. Suite aux restructurations des services, cette mission a été confiée au service urbanisme de Sens. Néanmoins, ce service restait gratuit pour les communes.

Une nouvelle réforme a mis fin au système et à la gratuité. Désormais l'instruction des demandes d'urbanisme est de la compétence des communautés de communes. La nôtre étant trop petite, il a été décidé de s'associer à la communauté de communes du Tonnerrois pour recruter un agent, spécialisé dans ce domaine. Les communes dotées d'un PLU ou d'un POS auront à se répartir son salaire au prorata du nombre de demandes instruites.

Un nouveau désengagement de l'Etat et un service gratuit qui devient payant. Il restera gratuit pour le demandeur mais la commune devra en supporter la charge.

## STATIONNEMENT

Au fil des années, en raison souvent des conditions de travail et de notre situation rurale, nous avons vu les foyers s'équiper progressivement de plusieurs véhicules. Cela fait partie de l'évolution de notre mode de vie.

Dans un même temps, nous avons constaté un oubli essentiel des règles de circulation : les trottoirs ont été créés pour la circulation des piétons et la chaussée réservée à celle des voitures. Au quotidien, vous pouvez remarquer une certaine inversion du rôle de chaque équipement. Les trottoirs sont devenus des espaces de stationnement et les piétons sont obligés d'emprunter la chaussée pour se déplacer.

Certes, notre rythme de vie s'est accéléré. Mais l'ouverture de la porte de son garage ou de sa cour ne demande que quelques secondes. Est-ce vraiment trop demander ?

Nous pourrions également évoquer le stationnement sous les panneaux de stationnement interdit, sur les emplacements réservés au bus, devant les portes de garage ou encore dans un croisement masquant ainsi la visibilité.

L'espace public n'est pas un espace privé où l'on peut agir suivant son désir. Ce non respect des règles du code de la route, et de celles du savoir vivre ensemble de quelques uns, entraînent une gêne pour une majorité. Le recours à la répression serait-il le seul moyen pour mettre fin à cet état de fait ? Faut-il demander à la gendarmerie de verbaliser systématiquement tout stationnement gênant ? Faut-il, comme dans de nombreuses villes, mettre des barrières ou des plots le long de chaque trottoir ?

Faute d'amélioration de la situation, nous serons obligés d'y avoir recours alors qu'un peu de civisme pourrait l'éviter. A chacun de choisir.

## Bien vivre ensemble.

Cette expression apparemment banale recouvre de multiples aspects qui devraient interpeller chacun de nos concitoyens. Si l'équipe municipale s'attache à améliorer notre cadre de vie, il n'en reste pas moins que c'est également l'affaire de tous.

Chacun, par de simples gestes, peut contribuer, à son niveau, au respect des espaces publics et de la nature environnante :

- En ne jetant pas de papiers ou autre détritrus dans les rues, les espaces de détente et les espaces naturels.
- En ramassant les déjections de son chien qui polluent nos trottoirs et chemins.

Ce n'est qu'une question de savoir-vivre et de responsabilité individuelle vis-à-vis de la collectivité.

La qualité de vie à laquelle nous sommes attachés pour notre village où nous avons choisi de vivre, ne peut prendre sens que dans la préservation de notre environnement et dans le respect mutuel de nos concitoyens quels qu'ils soient, dans leurs différences de culture, de statut ou d'origine.

Mieux vivre ensemble, c'est ce que nous souhaitons pour tous, en comptant sur l'adhésion de chacun et sur votre sens civique qui serait un bel exemple pour les jeunes générations.

Danièle BROUIN

## S.I.A. de la Garenne

Suite à la mise en demeure par le Préfet, le syndicat d'assainissement de la Garenne a dû procéder à une étude approfondie de son réseau d'assainissement et de sa station d'épuration.

Après des passages de caméra dans les conduites, des tests à la fumée ont été réalisés pour détecter les branchements non conformes. Bien évidemment ces tests se font sans information des usagers afin de réellement détecter les anomalies.

Certains ont eu quelques surprises en voyant de la fumée envahir leur habitation. Mais cela fait partie de la règle du jeu.

Pour quelques uns il s'agit de branchements illégaux suite à des travaux ou des erreurs de canalisation. Pour d'autres ce sont des fosses septiques mal déconnectées.

Mais quelle qu'en soit la raison, la mise aux normes s'impose dans les meilleurs délais. Un courrier dans ce sens vous a été envoyé et vous avez peut être reçu la visite du président du syndicat pour étudier avec vous les travaux nécessaires.

Nous comptons sur votre compréhension et votre sens du respect des règles.

## INCIVILITE

Pour le 14 juillet, nous avons pour tradition de tirer un feu d'artifice. Les pétards font également partie du spectacle et nous voyons des enfants déambuler avec des sacs à dos bourrés de pétards.

Ce ne serait pas dramatique si ce n'est qu'un arrêté du Préfet en interdit l'usage. La raison en est les nombreux accidents dus à l'explosion de pétards surdimensionnés à proximité de spectateurs ou de jeunes enfants.

Mais il y a aussi, pour certains utilisateurs, le désir de dégrader. Les boîtes à lettre en sont souvent les victimes. Cette année, ils s'en sont pris au WC du chalet des sports. Grâce à un de ces engins, ils ont fait exploser la cuvette des toilettes publiques. Bilan de l'opération une somme de 600 € à la charge de la commune. Une plainte a été déposée à la



gendarmerie.

Si ce type de jeu peut amuser certains parents au nom de la liberté d'expression de leur progéniture, ce n'est pas le cas pour la collectivité ni des contribuables normaux. Si nos soupçons s'avèrent vérifiés, nous enverrons la facture aux parents.



## NOS MANIFESTATIONS

### Soirée Bourru

Le vendredi 3 octobre 2014, la municipalité conviait les habitants à déguster le bourru et la brioche. Chaque viticulteur de Maligny avait offert quelques litres de ce précieux jus de raisin en pleine fermentation à la saveur si particulière et si éphémère, qu'elle enchante chaque année nos papilles tout en sachant qu'elle peut rester inconnue pour les personnes ne vivant pas dans une région viticole. Qu'ils en soient encore remerciés !

Nous espérons que la tradition va s'instituer et nous vous donnons RV pour la fin septembre, les vendanges s'annonçant plutôt précoces, afin de déguster le bourru 2015.

Mais la fête des vigneron, c'est la St-Vincent. La tradition là, a été abandonnée à Maligny mais elle reste encore présente dans le cœur de certains et le Président de l'ancien bureau du Comité doit convoquer prochainement ses collègues viticulteurs pour savoir si un souffle nouveau peut relancer cette fête locale du saint patron, même de façon modeste. La grande St-Vincent Tournante qui avait fortement mobilisé les habitants en 2004, n'est pas encore pour demain mais il est toujours bon de profiter de l'âme viticole de notre village pour rassembler les gens dans un esprit de convivialité.



### 11 novembre 2014

Il y a un siècle, suite à la mobilisation générale décrétée par la France le 1<sup>er</sup> août 1914, débutait la Grande Guerre.

Les cérémonies de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 prenaient donc un caractère particulier en cette matinée teintée des couleurs chaudes de l'automne.

La municipalité avait convié la population, comme chaque année depuis la fin des combats à se recueillir sur les deux monuments dédiés aux habitants de Maligny morts pour la France. Les enfants, symboles d'avenir et de fraternité entre les peuples jadis ennemis étaient nombreux à assister à l'évènement.

En cette fin d'année 2014, nous nous sommes souvenus un peu plus encore des « enfants de Maligny » tombés au champ d'honneur en 1914 : Aubry-Rozier François, Jolly Henri, Masquelet Maurice, Marchand René, Gally Gustave, Rabé Robert, Maugras Louis,

Gally Maurice, Ythier Paul, Bernage Louis, Lorot Lucien, Lorot Jules, Rodier Maurice, Bernage Ferdinand et Taby Louis.



### Soirée des vœux

Organisée chaque année, elle permet au maire de présenter ses vœux à la population après avoir retracé les événements marquants de l'année. Les participants au concours des maisons fleuries y reçoivent leur prix mais c'est aussi le moment de se retrouver autour du verre de l'amitié et de quelques petits fours. Les nouveaux habitants peuvent y faire connaissance avec les anciens et ce moment de partage présente un grand intérêt. En 2015, les enfants nés l'année précédente ont reçu un petit cadeau de la part de la municipalité et c'est dans les bras de leurs parents qu'ils ont pu découvrir un « doudou » brodé à leur nom.



### Vergers des enfants

Le samedi 21 février, la commission environnement avait donné rendez-vous aux passionnés de taille pour se perfectionner en écoutant les conseils de M. Delbos, un as en la matière, qui chaque année nous offre le plaisir de partager ses lumières. Les arbres du verger des enfants en ont profité pour se faire réaliser une « petite coupe » salubre et ont apprécié les mains expertes des adeptes du sécateur.



### Rallye du Chablisien

Le samedi 21 mars avait lieu la « Spéciale de Maligny » sur un circuit très technique empruntant la route des Jeiges et la route de Méré. Une chicane avait été installée en bas de la côte de Méré pour limiter la vitesse des véhicules surgissant à une allure vertigineuse, les pilotes profitant de la moindre occasion pour laisser exprimer toute la puissance du moteur.



### Course cycliste du 3 mai à Maligny

Après une quinzaine d'années d'interruption, le prix de la municipalité de Maligny, organisé par le Vélo-Club-Auxerrois, voyait plus d'une centaine de coureurs régionaux s'affronter sur une boucle de 8,2 km, passant par Villy et Ligny-le-Châtel.

Le matin, les plus jeunes ont pu tester un circuit de 700 m dans la zone artisanale avec une bonne petite grimpette et il leur fallait bien du courage pour rouler sous une pluie continue.

A partir de 13 H les cadets puis les minimes s'élançaient sur le grand circuit sans grande bosse mais avec un faux-plat éprouvant avant la ligne d'arrivée. Vers 15 H, c'était au tour des séniors, les D1 et D2, puis les D3 et D4 de parcourir la grande boucle.

La météo plus clémente en début d'après-midi allait vite retrouver son humidité de croisière en ce début de mois de mai et des trombes d'eau allaient s'abattre sur la course. Coureurs, organisateurs, signaleurs, accompagnateurs, spectateurs, la douche n'a épargné personne, mais les courses se sont déroulées pour le plaisir de tous.

Il faisait bon aussi se retrouver à l'abri au point buvette-restauration mis en place par le Comité des Fêtes de Maligny et opérationnel dès 8H du matin.

Les résultats complets sont parus dans l'Yonne Républicaine du lendemain. Voici les noms des vainqueurs :

Poussins : Aubert    Pupilles : Gonzales    Benjamins : Bridon  
Minimes : Diaz, les 32,8 km en 57min 10    Cadets : Quere, les 65,6 km en 1H 50  
D3/D4 : Léonard, les 57,4 km en 1H33  
D1/D2 : B. Farama, les 73,8 km en 1H52



### Cérémonie du 8 mai

Traditionnel défilé menant les participants aux deux monuments, celui du cimetière puis celui de la Grande Rue, pompiers en tête. Dépôt de fleurs, discours, sonnerie aux mort, minute de silence puis vin d'honneur à la salle Lafarge. Comme au 11 novembre, la population est toujours conviée à participer à cette célébration.



## Fête des voisins

Encore un moment de partage à ne pas oublier à la fin mai. Deux rassemblements ont lieu, l'un dans le quartier de Picardie, autour de l'arbre de la liberté et l'autre dans le parc de l'Espace Lafarge, autour de la petite halle.

Passer un agréable moment en plein air, autour des plats amoureusement préparés par chacun ou les bouteilles judicieusement sorties des caves toutes proches, n'est-ce pas un programme alléchant ?



## Fête de la musique

Dimanche 21 juin, les huit musiciens d'Accord Jazz ont ravi toutes les personnes qui s'étaient déplacées à l'Espace Lafarge.

De la petite halle jaillissaient les sons des cuivres et des cordes de ces instrumentistes de talent, une harmonie qui faisait frémir les cœurs avant de gagner tout le parc.



## Concert de J. C. Borelly

Dimanche 5 juillet, le prestigieux trompettiste J. C. Borelly donnait un concert « d'or, de rêve et de lumière » dans l'église Notre-Dame, à l'occasion de son nouvel album, et à l'initiative de la municipalité.

Plus de deux cents spectateurs ont assisté à un show époustouflant offert par le maestro. Pendant plus de deux heures, magistralement accompagné au clavier et au chant par Jean-Jacques Patrice, il a interprété des morceaux classiques, du gospel et du jazz, mais également des musiques de film, des compositions contemporaines, des grands succès avec en prime l'incontournable « Il silenzio ».

L'artiste a même fait chanter l'assistance et ce n'est pas pour se réchauffer que les spectateurs ont battu des mains en cette période caniculaire, ils étaient en communion avec les sons de la trompette d'or. Les ovations chaleureuses ont accompagné le trompettiste qui n'a pas hésité à parcourir la nef pour saluer l'assistance. Il s'est ensuite prêté avec plaisir au petit jeu des dédicaces.

Chaud le show ! Le Comité des Fêtes avait eu la bonne idée d'installer une buvette sous la Halle et les bouteilles d'eau ont fait fureur.



## Fête du 14 juillet

A l'occasion de la fête nationale, la municipalité a offert un vin d'honneur, un feu d'artifice et une animation musicale avec la Banda Tapage Diurne, le groupe chablisien bien connu des Malinéens.

Les festivités ont commencé à midi avec le méchoui organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Maligny au Lavoir, puis se sont déplacées à l'Espace Lafarge où le Comité des Fêtes avait préparé des stands de jeux pour les enfants, avant le traditionnel vin d'honneur. En attendant la retraite aux lampions, il faisait bon se restaurer près de la petite halle avec les assiettes préparées par les membres du Comité des Fêtes.

Les pompiers étaient à nouveau à la manœuvre à la nuit tombée pour le feu d'artifice que les habitants de Maligny ou des environs étaient venus admirer après avoir suivi la banda dans les rues du village.



*Vous pouvez retrouver des photos de toutes ces manifestations en temps réel. Il vous suffit de consulter la page de notre site internet « photos de la vie communale ».*

# « Ca nous rappelle avant ! »

Le 13 juin 2015, une fois n'est pas coutume, la kermesse du regroupement scolaire s'est déroulée sur la place du Lavoir. Il s'agissait d'une mesure exceptionnelle en raison des travaux de l'école rendant la cour indisponible. Ce fut l'occasion aux jeunes et aux moins jeunes de se rappeler la fête de notre village : « Tiens les auto-scooters étaient là », et beaucoup s'interrogent encore sur la place du marchand de sucettes ...

Dans le lavoir, le traditionnel spectacle des enfants du regroupement scolaire a encore une fois suscité la joie des parents, sous le charme de la prouesse artistique de leur(s) progéniture(s).



A l'extérieur, le cheval était à l'honneur, entre calèche et poney, les enfants n'avaient que l'embaras du choix.

Les traditionnels jeux amusaient petits et grands, telle la pêche aux canards, et, comme à l'accoutumée, tous remportaient un franc succès.



En cette journée estivale, malgré la fraîcheur apportée par le bief, il fallait bien la buvette des « amis de l'école » pour désaltérer et nourrir ce public conquis par cette kermesse 2015. Dès l'année prochaine, l'avancement des travaux de l'école le permettant, la kermesse réintègrera la cour de l'école pour un nouveau cru que nous espérons aussi convivial et réussi.



## Réunion du mardi 8 juillet 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

**Présents** : Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Lénia HOUEL. Danièle BROUIN. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET

**Absents excusés** : François TURCIN (pouvoir M.BARBE). Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY).

**Secrétaire de séance** : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance qui n'appelle aucune observation.

Danièle BROUIN précise qu'il n'y a pas forcément de réponses aux questions posées.

Effectivement, sur certains sujets, des hypothèses ont été faites sans que des solutions aient été apportées, les sujets seront donc à revoir.

Il est passé à l'ordre du jour.

### BATIMENTS

#### GROUPE SCOLAIRE

##### Bureau de contrôle

Afin d'assurer le contrôle technique des travaux du groupe scolaire, trois sociétés ont été contactées, à savoir : l'APAVE. VERITAS et SOCOTEC.

Les membres de la commission des bâtiments suggèrent de retenir l'APAVE pour assurer le contrôle technique.

Les élus entérinent cette proposition par 14 voix pour, Damien GAUTHIER n'ayant pas participé au vote.

##### Coordonnateur SPS

Afin d'assurer la mission de coordonnateur sécurité, trois sociétés ont été contactées, à savoir : l'APAVE. VERITAS et VEM.

Les membres de la commission des bâtiments suggèrent de retenir VEM pour assurer le contrôle technique.

Les élus entérinent cette proposition par 15 voix pour.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Voirie

**Rue de la Margotte** – Les trottoirs ont été réalisés par l'entreprise GCTP pour un montant de E TTC.

Les élus ayant décidé de faire les rues du petit et grand Cotat et les caniveaux dans le grand Cotat (la partie allant de la grande rue à la rue du Moulin), deux entreprises ont été sollicitées, à savoir :

Les élus retiennent l'offre de l'entreprise GCTP.

Danièle BROUIN demande si un piège à eau ne pourrait pas être installé afin de limiter les arrivées d'eau dans la rue du Moulin.

Maurice BARBE a constaté qu'un avaloir n'était plus efficace, rue du petit Cotat, et il a prévu d'en doubler la longueur ce qui devrait supprimer ou diminuer les apports d'eau.

### Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne

La Fédération Départementale d'Electricité a été remplacée par le Syndicat Départemental d'Energies et il y a lieu d'adapter les statuts à cette nouvelle structure.

Aussi, il vous est proposé une modification quant à la constitution du bureau et de ses commissions et une évolution des compétences obligatoires.

#### Comptes-rendus de réunions

**SDEY** – il est remis aux élus le compte-rendu de la réunion du 15 mai.

**Commission environnement** (communale) – les élus se sont réunis, le 26 juin, afin de faire le classement pour le concours des maisons fleuries.

La commission départementale passera le lundi 21 juillet pour évaluer les premiers de chaque catégorie.

Peut-être faudrait-il changer la formule en faisant le tour du village, sans inscription, et choisir les propriétés les plus fleuries, à voir.

**Commission des bâtiments** – réunion le 7 juillet afin d'entériner l'APD et de planifier le projet du groupe scolaire.

### INFORMATIONS DIVERSES

**Fontaine communale** – compte-rendu de maintenance.

La fontaine s'affaisse. Si elle était refaite il faudrait la rehausser afin d'éviter le passage des vélos.

**14 juillet** – déroulement des manifestations.

**Rythmes scolaires** – le planning pour les NAP est remis aux élus. L'état versera une aide de 50€ par enfant.

#### Questions des élus

Bruno DI BLAS – Qui a fait l'entourage de la propriété de Mlle BONNOTE ?

La propriétaire a payé les fournitures et la commune la main d'œuvre.

## Réunion du lundi 29 septembre 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

Présents : Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Danièle BROUIN. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET. François TURCIN. Florence CHAMON

Absente excusée : Lénia HOUEL.

Secrétaire de séance : Xavier DUCHET.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### RENTREE DES CLASSES

112 élèves sont scolarisés dans nos classes.

Les NAP ont été mises en place dès la rentrée. Les parents et les enfants semblent satisfaits.

Le professeur de tir à l'arc propose un après-midi découverte un samedi pour les parents. L'accueil a été mis en place le mercredi midi et un accompagnement au centre de loisirs de Chablis a été proposé. Un maximum de 10 enfants participe. Voir pour l'accueil des enfants par le personnel du centre.

### QUESTIONS DIVERSES

Energies renouvelables – plusieurs développeurs éoliens ont contacté la mairie.

X.DUCHET, si notre commune refuse l'implantation d'éoliennes, il peut y en avoir d'implantées à proximité et nous aurons les nuisances mais pas le bénéfice.

Un débat s'engage.

Un groupe de travail sur les énergies est créé, composé de : P.SODOYER. X.DUCHET. D.GAUTHIER. F.TURCIN. L.NOLET. D'ici janvier 2015 ils récolteront des informations sur les différentes sources d'énergie.

### COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

26 juin – séance plénière de la Communauté de Communes du Pays Chablisien.

10 juillet – réunion de la commission enfance de la CCPC.

28 juillet – réunion de la commission environnement et déchets de la CCPC.

### INFORMATIONS DIVERSES

Chalet – un acte de vandalisme a été déploré les 14 et 17 septembre où plusieurs tuiles ont été cassées avec des cailloux.

Chemin piéton (de la rue de Méré à la rue du stade) – des poteaux ont été installés afin de sécuriser ce passage.

Signaux Girod – la visite ponctuelle a eu lieu le 26 août dernier.

Fontaine – l'entretien par ECF a été fait le 12 septembre. Il faudra réfléchir à la réfection du socle de la fontaine qui est cassé.

Subventions – la Croix Rouge, la FAVEC et le Tennis Club remercient la municipalité pour l'aide qui leur a été allouée.

Plan communal de sauvegarde – un exemplaire est remis à chaque élu.

Rue de Picardie – une lettre anonyme a été reçue quant à la circulation dans cette rue. Il a été demandé aux services du Conseil Général de vérifier l'état du pont. Une réunion avec les riverains sera organisée.

Rue du Moulin – X.DUCHET demande si la rue du Moulin ne pourrait pas être mise en sens unique au moins pendant le temps des travaux de la propriété, sis 3 rue du Moulin. Mettre un miroir ? La commission de la voirie fera un inventaire de tous les carrefours dangereux.

Groupe scolaire – l'appel d'offres devrait être lancé mi-octobre.

Commission communication :

\* le site internet a été « relooké »

\* une soirée bourru sera organisée le vendredi 3 octobre à 19h dans la salle Lafarge (vin offert par les viticulteurs)

Commission locale d'énergie de l'Auxerrois-Serein : les élus évoquent la délégation de l'éclairage public et de la fourniture d'énergie (gaz-électricité).

Course cycliste – il nous est proposé que soit organisée une course le 1<sup>er</sup> week-end de mai.

## Réunion du lundi 17 novembre 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

Présents : Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET. François TURCIN. Florence CHAMON.

Absentes excusées : Lénia HOUEL. Danièle BROUIN (pouvoir X.DUCHET).

Secrétaire de séance : Damien GAUTHIER.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

L'appel d'offres a été lancé, les offres seront reçues en mairie jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> décembre à 12h.

La commission d'appel d'offres se réunira le lundi 1<sup>er</sup> décembre à 15h pour l'ouverture des plis qui seront confiés à l'architecte pour analyse.

X.DUCHET demande si la commission des bâtiments est conviée à l'ouverture des offres. Il est rappelé que les membres de la CAO ont été élus lors de la réunion pour la composition de toutes les commissions communales et intercommunales.

Les entreprises sont tenues de faire une visite sur site avant de répondre à l'appel d'offres.

Des sondages ont été réalisés par rapport aux fondations.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal le choix de la commission sera soumis aux élus qui désigneront les entreprises.

Une subvention au titre du FEADER dont le montant n'est pas connu à ce jour devrait nous être allouée.

### SIVU DU MOULIN DES FEES

Le rapport sur le traitement et la distribution de l'eau potable est remis à chacun et commenté par le maire, président du syndicat.

Les filtres de la station arrivent à saturation et devront être remplacés en 2015.

Un travail a été fait avec les exploitants afin d'améliorer la qualité de l'eau brute. Toutefois, malgré les gros efforts consentis par les professionnels, les résultats ne sont pas probants, l'origine de la source n'étant pas connue. Le souci est que le Préfet pourrait prendre un arrêté drastique par rapport aux intrants.

Les élus adoptent ce rapport, à l'unanimité.

### COMMISSION ENVIRONNEMENT

Cette commission propose que soit offert un cadeau pour chaque naissance à l'occasion de la séance des vœux.

L'invitation serait faite directement aux enfants.

P.SODOYER, il est à regretter que nous n'arrivions pas à créer d'animation dans le verger. Voir quand les arbres seront productifs.

*Décorations de Noël*, la pose des guirlandes est prévue pour le 19 novembre prochain.

*Plantations*, Rue de la Margotte : des «charmes houblons» pourront être plantés. Plage : 2 arbres seront remplacés.

*Abri bus* – l'employé communal essaie de maintenir cet espace propre.

*Maisons fleuries* – le concours ne serait plus organisé mais malgré tout la commission passera et sélectionnera les plus belles décorations.

*Fleurissement 2015* : par thème, par type de fleurs, par couleurs, etc...

### COMMISSION COMMUNICATION

*Tableau indicateur et publicitaire* au droit de l'école maternelle. La commission propose que soit facturé 50€ chaque encart publicitaire.

G.ARNOUITS, propose la gratuité pour les habitants de Maligny et 50€ pour les extérieurs.

X.DUCHET – il avait été proposé l'installation d'un panneau à chaque entrée du village.

Les élus décident, à l'unanimité, qu'il sera demandé une participation de 50€ à chaque commerçant et artisan sans distinction de domicile.

*Site internet* – une photo panoramique a été envoyée ce jour et est accessible sur tous les supports. Affichage du blason de Maligny. La page d'accueil offrira un article sur l'actualité qui devrait varier chaque mois.

### QUESTIONS DIVERSES

**Voirie** – pont rue de Picardie et pont sous la rue des Vignes – un diagnostic de ces deux ouvrages a été fait par les services du Conseil Général.

**Tennis** – le terrain se fissurant, le président du club souhaiterait que la remise en état des cours soit étudiée. Des devis seront demandés (24 adhérents).

**Course cycliste** – Les plus jeunes feront un parcours dans la zone d'activités (environ 50 participants), les autres participants (une centaine) feront une boucle en passant par Villy et Ligny le châtel. De 9h à 17h. Les élus, après en avoir délibéré, acceptent par 13 voix pour et 1 abstention (B.DI BLAS), l'organisation de cette manifestation le dimanche 3 mai prochain.

### INFORMATIONS DIVERSES

Viabilité hivernale – le Conseil Général nous informe que toutes les mesures ont été prises en cas d'intempéries pour la période du 14 novembre au 13 mars 2015.

SCOT – il est remis à chacun l'arrêté préfectoral portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du Grand Auxerrois.

GRDF – dans le but d'un meilleur suivi de la consommation de chacun il est demandé à la commune l'autorisation d'installer les équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

Girodmédias – la visite périodique de la signalétique a été faite le 29 octobre et aucun problème n'a été signalé.

Subvention – l'association Arts et saveurs remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

Eolien – La compagnie du vent a pris rendez-vous le jeudi 20 à 11h.

Soirée bourru – cette soirée s'est bien déroulée.

Commission de la voirie – la prochaine réunion aura lieu le mercredi 19 novembre à 9h. F.TURCIN a constaté que la grande rue se dégradait.

NAP – cours de secourisme de janvier à mars et sculpture. Le 13 décembre, les parents seront conviés à un « concours de tir à l'arc » avec les enfants.

Transport du mercredi – X.RATTE a apporté quelques explications quant au retard du bus le mercredi midi au retour du collège. G.ARNOUITS a pris des contacts avec le centre aéré de Chablis qui prendra les enfants à charge à leur arrivée.

Séance levée à 0h.

## Réunion du vendredi 19 décembre 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

**Présents** : Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET. François TURCIN. Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Lénia HOUEL.

**Secrétaire de séance** : Danièle BROUIN.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance sur lequel quelques modifications ont été apportées.

Il est passé à l'ordre du jour.

### EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Il est remis aux élus les propositions de la commission d'appel d'offres concernant l'extension du groupe scolaire.

Il a été fait le choix d'une résine en remplacement du carrelage dans la salle d'évolution (préau actuel) et dans les circulations afin d'avoir une unité.

Après en avoir délibéré, les élus entérinent, à l'unanimité, les propositions de la commission d'appel d'offres.

**Réunions des commissions** (les comptes-rendus sont remis aux élus)

\* Commission de la voirie, le 19 novembre, Maurice BARBE fait l'inventaire des travaux éventuels.

X.DUCHET - pourquoi il n'y a pas d'uniformité dans les trottoirs ?

M.BARBE - antérieurement les élus avaient décidé : que dans la Grande rue, les trottoirs seraient en béton désactivé, ceux des autres rues en bicouche et ceux des lotissements en enrobé.

D.BROUIN suggère que des haies soient plantées.

F.TURCIN demande que les bas côtés de la rue des vignes soient rechargés du carrefour des Hâtes à celui de la rue de Méré.

\* Commission des bâtiments, le 2 décembre. Olivier SAVARY commente le compte-rendu.

### QUESTIONS DIVERSES

**ASA** – L'association de l'Auxerrois organise le rallye national du Chablisien et souhaiterait qu'une spéciale se déroule sur notre commune, le samedi 21 mars 2015. Les élus, à l'unanimité, accepte que le rallye soit organisé sur la commune.

**Concert** – Jean-Claude BORELLY organise des concerts dans les églises en interprétant des airs classiques, du gospel mais aussi du jazz. Il se produit dans les églises, la prestation est gratuite, la billetterie est assurée localement et il est demandé à la commune d'assurer la pub. Les élus, à l'unanimité, souhaitent que la prestation soit gratuite pour la commune.

### INFORMATIONS DIVERSES

**Instruction des demandes d'urbanisme** – à compter du 1<sup>er</sup> juillet les demandes pour notre commune seront instruites à Sens.

**Population à Maligny** – l'INSEE nous informe que la population municipale est de 797 habitants, la population comptée à part est de 29 habitants donc une population totale de 826 habitants.

**Communauté de Communes du Pays Chablisien** (CCPC) – réunion du 18 décembre dernier.

Le rapport des déchets ménagers fait ressortir un coût par habitant pour l'ex-Communauté de Communes de la Vallée du Serein (CCVS) de 91.87€ et pour l'ex Communauté de Communes du Chablisien (CCC) de 130.75€.

La communauté de communes n'avait pas souhaité prendre en charge les nouvelles activités périscolaires (NAP) mais voulait également supprimer le périscolaire. G.ARNOUITS a violemment réagi et les élus sont revenus sur leur position en conservant l'extra et le périscolaire sauf les NAP.

Séance levée à 23h 10mn.

## Réunion du lundi 2 février 2015

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

Présents : Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Lénia HOUEL.

Secrétaire de séance : Thierry CORBERON.

Absent excusé : Xavier DUCHET.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance sur lequel une précision est apportée.

En effet, Danièle BROUIN demande qu'il soit précisé qu'elle a demandé que des haies soient plantées au long des chemins de vigne. Gérard ARNOUITS précise que le règlement établi suite au remembrement n'autorise pas ces aménagements.

Il est passé à l'ordre du jour.

### EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Les entreprises ont été réunies afin de remettre les actes d'engagement et de faire le planning des travaux qui devraient s'achever en juin 2016.

Les réunions de chantier auront lieu le jeudi matin.

Voir pour créer un accès afin d'assurer le passage d'un véhicule incendie pendant le chantier.

Voir pour mettre un portillon vers le garage des pompiers et protéger cet accès par les pots en plastique de couleur.

Les élus sont informés que l'entreprise Chevillard a soumissionné pour 3 lots et qu'un seul lui a été attribué. Cette entreprise a envoyé par lettre recommandée un courrier demandant l'analyse de chaque lot ce qui lui a été fourni.

### SUBVENTIONS

Un courrier sera adressé aux associations pour avoir leur bilan et les activités faites sur la commune. Sans présentation de ces documents la subvention ne sera pas versée.

Xavier RATTE propose que soit augmentées les subventions des associations qui sont actives.

Gérard ARNOUITS rappelle que les subventions ne sont pas forcément liées aux activités en retour sur la commune mais aussi aux bénéficiaires pour la population.

### QUESTIONS DIVERSES

**Rallye automobile** – l'association ne demande aucune participation à la commune. Gérard ARNOUITS propose que des bouteilles soient achetées aux viticulteurs pour les offrir aux participants. Les élus sont favorables à cette proposition. Toutefois, certains élus regrettent la non implication des viticulteurs dans la vie du village. L'achat se fera en fonction du nombre de concurrents.

**Toitures** – l'entreprise DROMBRY a chiffré le démoissage des toitures de tous les bâtiments communaux. Une décision sera prise lors de l'établissement du budget primitif.

**Porte du garage des sapeurs-pompiers** – il a été demandé un devis à l'entreprise GUILLEMOT. Un autre devis est en attente.

**Concert** – Jean-Claude BORELLY se produira le dimanche 5 juillet 2015 à 16h. La commune aura à charge la publicité et la vente des billets, au prix unique de 25€. Il sera demandé, sa participation, à l'office du tourisme de Chablis. Faire de la publicité sur les radios, dans les journaux, etc. Il est proposé que le club de tennis gère la billetterie.

### COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

**Commission de la voirie**, le 2 janvier. Un balisage provisoire a été installé dans la rue de Picardie qui ne laisse pas les utilisateurs indifférents.

**Syndicat du bassin du Serein**, le 20 novembre 2014. Il est à remarquer que la cotisation passe à 4,91€ par habitant, soit une augmentation de 100 % ! Thierry CORBERON est dépité du fonctionnement de ce syndicat.

Bief – Olivier SAVARY demande quelles actions peuvent être engagées pour l'entretien de cet ouvrage qui dégrade les propriétés riveraines.

### INFORMATIONS DIVERSES

**Vergers** - une démonstration de taille des fruitiers par M.DELBOS est prévue le samedi 21 février à 9h 30mn.

**Commission communale des impôts** – les valeurs locatives de tous les bâtiments professionnels ont été reclassées en plusieurs catégories, la dernière révision datant de 1970. La mise en place est prévue pour 2016, il sera demandé aux communes de modifier les taux des 4 taxes afin de ne pas pénaliser les contribuables.

### QUESTIONS DES ELUS

**Balayage** – Danièle BROUIN demande pourquoi la balayeuse n'est pas passée depuis le début de l'année. La mairie de Chablis demande 130 € de l'heure pour cette prestation au lieu de 90 €. Il a été demandé à l'entreprise Mansanti si elle maintenait le prix qu'elle avait proposé en juillet.

**Végétation** - François TURCIN signale que le lierre du mur du château face à la boulangerie obstrue le trottoir. Sur les trottoirs de la rue Auxerroise la végétation de toutes les propriétés débordent sur ces derniers.

**Elections départementales** – Gérard ARNOUITS informe les élus qu'il ne présentera pas sa candidature à cette élection.

Séance levée à 23h 20mn.

## Réunion du vendredi 6 mars 2015

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 18h, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire de MALIGNY.

Présents : Denis LOROT. Luc NOLET. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Danièle BROUIN. Thierry CORBERON. Xavier DUCHET.

Secrétaire de séance : François TURCIN.

Absents excusés : Olivier SAVARY (pouvoir D.GAUTHIER). Florence CHAMON (pouvoir T.CORBERON). Bruno DI BLAS (pouvoir D.LOROT). Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente séance qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Gérard ARNOUITS assure l'ouverture et la fermeture du bureau de vote et sera présent à chaque changement d'élus.

#### Dimanche 22 mars 2015

8h à 11h 30mn	* F. CHAMON * Xavier DUCHET * Denis LOROT
11h 30mn à 15h	* Maurice BARBE * Bruno DI BLAS * Xavier RATTE
15h à 18h + dépouillement	* T. CORBERON * D. GAUTHIER * Luc NOLET

#### Dimanche 29 mars 2015

8h à 11h 30mn	* Lénia HOUEL * Olivier SAVARY * François TURCIN
11h 30mn à 15h	* Danièle BROUIN * T. CORBERON * P. SODOYER
15h à 18h + dépouillement	* D. GAUTHIER * Luc NOLET * Xavier RATTE

### Questions diverses

Haut débit - Orange a adressé un courrier informant que le haut débit ADSL serait disponible à partir du 9 mars.

Groupe scolaire – les travaux sont commencés et une analyse de la plate-forme est en cours. Les réunions de chantier ont lieu, sur place, tous les jeudis matins.

Plan du village à apposer sur le mur de l'école maternelle. Quelques modifications seront à apporter (les

bâtiments communaux seront indiqués par un chiffre et les annonceurs par une lettre).

Vote du budget – la réunion est prévue le mardi 24 mars 2015.

Elections régionales – la date du scrutin est prévue les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Manifestations : le marché de Noël étant prévu le 13 décembre, le comité des fêtes devra réfléchir à son organisation. D'autre part, compte-tenu des travaux à l'école, il serait souhaitable que la kermesse se déroule dans un autre lieu.

Droit de préemption – il est demandé aux élus s'ils souhaitent faire l'acquisition de la propriété sise 2 chemin des Hâtes, afin d'assainir le carrefour. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption mais demandera à l'acquéreur de couper la végétation afin d'améliorer la visibilité.

NAP – à partir de la rentrée Thierry GAUFFILET animera un atelier «bande dessinée».

### Question des élus

Danièle BROUIN demande si quelque chose ne pourrait pas être fait afin de rendre le chemin de Challat accessible.

Le problème n'est pas lié aux buses sous le gué mais aux berges du bief !

Séance levée à 19h 15mn.

## REUNION DU 24 MARS 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

**Présents** : Luc NOLET. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Damien GAUTHIER. Lénia HOUEL. (conseillers municipaux).

**Absents excusés** : Maurice BARBE (pouvoir G.ARNOUITS). François TURCIN (pouvoir T.CORBERON). Xavier RATTE.

**Secrétaire de séance** : L.NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2014 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 628 543.02€ en dépenses et à la somme de 868 605.79€ en recettes, soit un excédent de 240 062.77€, et pour la section d'investissement à la somme de 423 868.53€ en dépenses et à la somme de 383 938.15€ en recettes, soit un résultat négatif de 39 930.38€. D'où un résultat général excédentaire de 200 132.39€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

L.NOLET fait voter le compte administratif pour l'exercice 2014. Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 12 voix pour.

**Compte de gestion du percepteur** – ce document est identique à notre compte administratif.

### BUDGET PRIMITIF 2015

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 905 279.39€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 1 153 931.38€.

G.ARNOUITS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 14 voix pour.

### Taux des 4 taxes

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir : Taxe d'habitation : 17.83% ; Foncier bâti : 15% ; Foncier non bâti : 25.59% ; Cotisation Foncière des Entreprises : 20.48%

Le produit des 4 taxes serait de 354 758.16€. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit prévisionnel devrait être de 351 079€, soit 2 536€ de moins qu'en 2014.

### QUESTIONS DIVERSES

**Terrain à côté des parcelles du verger** – la parcelle cadastrée section A 295 d'une contenance de 180m<sup>2</sup> et appartenant à Mme MEUNIER Isabelle est en vente. Les élus décident son acquisition par 12 voix pour et 2 abstentions (D.LOROT et X.DUCHET).

**Fête de la musique** – L.NOLET propose plusieurs groupes pour le dimanche 21 que les élus classent par priorité, à savoir : Jazz, trompes de chasse et chant, guitaristes Flamenco ou école de musique, jeunes.

Les groupes seront contactés selon cet ordre de préférence pour savoir s'ils sont disponibles.

**Panneau publicitaire** – L.NOLET a contacté l'entreprise MEUNIER de Joigny qui doit fournir une maquette avec le bon à tirer.

**Site internet** – il est de plus en plus consulté, le nombre de visiteurs est en augmentation.

**Rallye automobile** – 2 accidents sont à déplorer les concurrents ayant heurté des bornes signalétiques. Les coureurs ont été satisfaits des bouteilles offertes par la municipalité qui avait acheté 12 bouteilles à chaque viticulteur de la commune.

**Course cycliste, le dimanche 3 mai** – G.ARNOUITS demande aux élus s'ils peuvent se libérer pour signaler les carrefours.

**Fête des voisins** - le vendredi 29 mai.

**Eolien** – plusieurs sociétés ont contacté la municipalité, X.DUCHET préparera un dossier.

**Courts de tennis** – L.NOLET a contacté différents entrepreneurs pour la réfection des courts, les devis vont de 50 000€ en béton poreux à 80 000€ pour une réfection à l'identique.

### Questions des élus

D.BROUIN demande quand commenceront les réparations du réseau d'eau potable.

G.ARNOUITS rappelle que le réseau est dans la norme par rapport aux fuites, à savoir entre 20 et 25%.

L.HOUEL rapporte les propos de M.DAERON quant au stationnement des véhicules sur le parking au droit du garage des pompiers. O.SAVARY avait déjà été interpellé par M.DAERON et avait évoqué le sujet en réunion du conseil municipal.

T.CORBERON demande si des panneaux d'affichage ne pourraient pas être installés à chaque entrée du village afin que les associations fassent leur publicité.

T.CORBERON précise que le marché de Noël pourrait avoir lieu le dimanche 29 novembre. Le club de l'amitié laissant le caveau à partir de 17h.

X.DUCHET demande si un projet a déjà été envisagé pour l'aménagement de la place du moulin.

D.BROUIN souhaiterait que des arbres soient plantés.

G.ARNOUITS rappelle que la place n'est que partiellement propriété de la commune.

## REUNION DU MARDI 12 MAI 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

**Présents** : Maurice BARBE. Luc NOLET. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Lénia HOUEL. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

**Absents excusés** : Florence CHAMON (pouvoir M.BARBE). Damien GAUTHIER (pouvoir O.SAVARY). François TURCIN (pouvoir T.CORBERON).

**Secrétaire de séance** : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une observation (la fête des voisins est prévue le vendredi 29 mai).

Il est passé à l'ordre du jour.

### BATIMENTS

#### Extension du groupe scolaire

Il est fait un point sur les travaux.

Les couleurs extérieures choisies par les membres de la commission des bâtiments sont présentées aux élus.

La structure du préau a été installée pendant les vacances.

La cour n'est actuellement pas prévue. Toutefois, il est proposé de clore le pré et de supprimer la voie.

A la rentrée de septembre le car devrait être équipé de ceintures et d'un éthylotest.

Deux hypothèses s'offrent à nous, soit changer le bus dont la capacité ne se justifiera plus à la rentrée de 2016, soit confier cette prestation à une entreprise privée, la Préfecture n'autorisant pas de dérogation à l'équipement réglementaire du car.

Les membres du SIVOS devront se positionner sur ce sujet lors de leur prochaine réunion.

T.CORBERON demande où aura lieu la kermesse.

L'association des amis de l'école a demandé à bénéficier du lavoir.

#### Fontaine

G.ARNOUITS refait l'historique de la fontaine qui a déjà été modifiée et qui devient dangereuse.

Un devis a été demandé à l'entreprise ECF (entretien, création de fontaines) avec laquelle nous avons un contrat d'entretien pour la réfection de la fontaine. Un maçon a été contacté pour avoir un deuxième chiffrage.

B.DI BLAS et X.DUCHET sont contre la réfection de la fontaine et souhaiteraient que la commission des bâtiments se réunisse afin de fixer des priorités. Danièle BROUIN est également défavorable à ces travaux.

### ENVIRONNEMENT

Maisons fleuries – Philippe SODOYER relate les propos de la commission qui propose de faire une sélection sans inscription préalable et de recueillir l'accord des jardiniers sélectionnés. Une visite des maisons visibles de la rue aura lieu le samedi 27 juin dans l'après-midi.

## QUESTIONS DIVERSES

Sapeurs-pompiers – un devis a été transmis par le chef de corps pour l'acquisition de matériel. G.ARNOUITS propose que soit également achetée une pompe d'épuisement.

Des frais ont été faits sur le camion et des prospections sont en cours pour trouver un véhicule d'occasion.

Commission voirie – Maurice BARBE propose de réunir la commission, le jeudi 21 mai à 18h route de Méré, en présence d'un propriétaire.

### Questions des élus

-Xavier RATTE demande si les caravanes ont causé des dégâts sur le terrain communal.

Gérard ARNOUITS explique la législation sur les obligations des communes envers les gens du voyage.

-Xavier DUCHET avec certains riverains de la place du Moulin a élaboré un projet qui matérialise quelques places de stationnement, place du Moulin et place du lavoir et inclut la plantation de quelques arbres.

Philippe SODOYER précise que la commission environnement a déjà évoqué ce sujet et qu'il avait été proposé de délimiter l'espace afin de mieux appréhender l'espace public.

Séance levée à 22h 20mn.

## REUNION DU LUNDI 15 JUIN 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

**Présents** : Maurice BARBE. Luc NOLET. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Florence CHAMON. Damien GAUTHIER. François TURCIN (conseillers municipaux).

**Absente excusée** : L.HOUEL (pouvoir F.CHAMON).  
**Secrétaire de séance** : L.NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### CONCERT Jean-Claude BORELLY

Il est demandé aux élus d'assurer la distribution des affiches.

Les offices de tourisme d'Auxerre et Chablis nous assurent la billetterie. Le prix de la place est de 25€, le placement est libre.

Le jour du concert les entrées seront contrôlées par : Luc NOLET. Maurice BARBE. Damien GAUTHIER et Danièle BROUIN (sous réserve).

Une buvette tenue par le Comité des fêtes sera installée sous la halle.

### VOIRIE

Les élus sont informés que GRDF vérifie la profondeur des conduites de gaz : là où elles sont peu profondes, des plaques de métal seront posées.

**Cotats** – Bruno DI BLAS déplore la qualité des reprises de chaussée dans la rue du Grand Cotat.

**Grande rue** – le Conseil Général assurera la réfection du RD 91 de l'entrée sud du village à la rue du Moulin. La commune devra changer les tampons d'égout, soit environ 10 tampons à 1 500€ l'unité. Le SIVU du Moulin des Fées assurera la mise à niveau des bouches à clé.

**Rue Neuve** – la réfection de la conduite d'eau est en cours, le revêtement étant prévu à la suite. Ces travaux étaient prévus depuis longtemps mais ils ont été différés dans l'attente de la coordination de tous les services.

François TURCIN rappelle qu'il avait été proposé d'installer des pièges à eau. Maurice BARBE - un piège à eau sera mis au niveau de la Grande rue.

**Rue du stade** – Afin de sécuriser l'espace de jeux, il est proposé la pose d'une clôture en rondins, style « clairette » sur environ 100m. Un accès piéton sera laissé face à l'escalier. Les élus acceptent cette proposition, à l'unanimité.

Xavier DUCHET suggère qu'un ralentisseur soit installé. Gérard ARNOUITS - les ralentisseurs créent des nuisances auditives aux voisins.

### BATIMENTS

La commission s'est réunie et a fait l'inventaire des devis qui avaient été demandés pour diverses toitures. Certains travaux étant indispensables, il sera demandé à

l'entreprise Roy de Tanlay de chiffrer également les travaux.

**Groupe scolaire** – les travaux suivent leur cours normalement. Pour le financement de ce projet, compte-tenu du fait que les taux sont à la hausse, la banque nous a conseillé de débloquer le prêt.

**Garage des pompiers** – le changement des portes sera différé.

**Fontaine** – les élus sont informés qu'un contrat d'entretien avait été passé avec la société ECF. Seule la dalle est à refaire. La fontaine n'a pas été remise en service à la demande de la mairie car la dalle étant défectueuse, la consommation d'eau aurait été excessive. La commission proposerait une dalle en pierres reconstituées.

Xavier DUCHET propose de contacter un « architecte de fontaine ».

Il est refait l'historique. Cette fontaine a été créée lors des travaux sur le bâtiment Lafarge. Elle était incluse dans le lot « plomberie, sanitaires » et il s'avère que l'entreprise n'était pas spécialisée pour ce style d'ouvrage. Le système d'origine ne fonctionnant pas, il a fallu faire appel à un fontainiste. La société ECF a accepté de réaliser les travaux sur l'existant et un contrat de maintenance a été signé.

Le Conseil décide, à 13 voix pour, de faire engager les travaux rapidement en confiant la partie maçonnerie à l'entreprise Marshall et la partie eau à la Sarl ECF. Une rencontre avec ces artisans aura lieu jeudi à 15h 30mn.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Rentrée des classes

**Enseignants** – il semble quel seul l'enseignant des CM n'ait pas redemandé de poste sur la commune.

**Bus** – à la rentrée, le car ne sera plus aux normes et il n'est pas possible de l'équiper, le transport sera donc assuré par le Conseil Général. Le SIVOS continuera de financer les sorties obligatoires (piscine, gymnase, etc)

**Accueil périscolaire** – il sera assumé par la CCPC à la rentrée, la restauration peut-être aussi.

**Pompiers** – le camion est ancien et il conviendrait de le remplacer. Un site de vente aux enchères spécifiques à ces véhicules existe.

**Rue Chantepime** – une grange qui avait commencé à s'effondrer, s'est à moitié effondrée cet après-midi. Le propriétaire avait déjà été prévenu, un nouveau courrier lui a été adressé.

### QUESTIONS DES ELUS

Thierry CORBERON demande si du bois pour le feu de la Saint-Jean peut-être stocké. Il remercie la municipalité pour la réfection du terrain qui borde les aires de jeu pour la pétanque.

Gérard ARNOUITS demande à la commission des bâtiments de se positionner sur le devenir des vestiaires.

Séance levée à 22h 45mn.

# ETAT-CIVIL

Année 2014



## NAISSANCES

**ALLOUCH Camila**

Née le 2 octobre 2014 à Auxerre

**BARILLON Chloé Kaéli Jeannette**

Née le 17 février 2014 à Auxerre

**BARILLON Kendra Camille Edith**

Née le 17 février 2014 à Auxerre

**COURTAIN Maxence**

Né le 11 août 2014 à Auxerre

**DERATE DUBARD Anaïs**

Née le 12 août 2014 à Auxerre

**GONÇALVES DA CRUZ Cindy**

Née le 9 avril 2014 à Auxerre

**JOLY Matthew Bruno Didier**

Né le 15 juin 2014 à Auxerre

**LACHARME Louis Julien**

Né le 25 juin 2014 à Auxerre

**LAPIED Jules Daniel Laurent**

Né le 14 novembre 2014 à Auxerre

**LOUIS Dylan Fabrice Davy**

Né le 22 août 2014 à Auxerre

**TOTI Jeanne, Stéphanie, Céline**

Née le 5 décembre 2014 à Auxerre

**VALLAIS Leny**

Né le 4 février 2014 à Auxerre

**VARIOT Anays, Henriette, Marthe**

Née le 8 avril 2014 à Auxerre

**VOCORET Jean Yvon Jean-Louis**

Né le 7 juillet 2014 à Auxerre

## MARIAGES



**ANDREOLI Romain Yves André**

**BESSON Aurore**

20 septembre 2014 à Maligny

**BOCHE Arthur Yvan**

**POULLET Lucie**

30 août 2014 à Maligny

**COURTIAL Mathieu**

**DAVID Elisabeth Marie Renée**

4 octobre 2014 à Maligny

**GRIGNE Loïc Marcel**

**HANSER Elisabeth Christine**

2 août 2014 à Maligny

**MARCEL Alain Fernand**

**REVEL Marie Juliette Frédérique**

14 juin 2014 à Maligny

**POISSON Jérémy Jonathan**

**TUPINIER Camille**

31 mai 2014 à Maligny

## DECES



**BERILLEY Michel Gabriel Alexandre**

Décédé le 12 avril 2014 à Auxerre

**COURAULT Christiane**

Décédée le 5 décembre 2014 à Auxerre

**FRAPPÉ veuve LANDRU Jacqueline**

Emma Juliette

Décédée le 10 avril 2014 à Auxerre

## INFOS EN VRAC – INFOS EN VRAC

### Jours et heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :  
du lundi au vendredi de 10h à 12h

Le secrétariat est joignable par  
téléphone au : 03.86.47.44.91

ou envoyez-nous un mél  
« [mairie.maligny@wanadoo.fr](mailto:mairie.maligny@wanadoo.fr) »



### Jours et heures d'ouverture du SIVU du Moulin des Fées (gestion de l'eau potable)

Lundi, Mardi, Mercredi,  
Jeudi et Vendredi  
de 9h à 12h

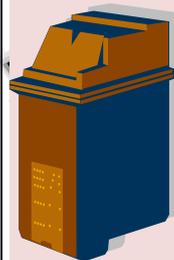
Lundi, Mardi,  
et Jeudi et vendredi  
de 13h 30min à 17h 30min



Tél : 03.86.47.52.07  
Fax : 03.86.47.49.07.

### Cartouches

Un bac pour la récupération  
des cartouches laser  
et jet d'encre vides est  
à votre disposition à la déchetterie.



### Ramassage des ordures ménagères

Une collecte hebdomadaire est  
organisée le mardi matin.  
Par respect du personnel nous  
préconisons les bacs roulants.  
Pour éviter que les déchets ne jonchent les  
trottoirs merci de sortir vos poubelles au plus tôt  
le lundi soir.



### Bulletin municipal



Les personnes absentes lors de sa distribution  
peuvent se le procurer en mairie.

### Balayage des rues

Nous faisons procéder  
au balayage des rues,  
environ une fois par mois.



Pour permettre à l'employé  
de faire un travail efficace,  
il nous serait agréable que vous veilliez à ne  
pas stationner votre véhicule dans la rue le jour  
du balayage ou que vous le déplaçiez lors du  
passage de la balayeuse.

Nous vous en remercions par avance.

### Le recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999,  
tous les jeunes Français  
garçons et filles, doivent se  
faire recenser à la mairie de  
leur domicile, ou au consulat,  
s'ils résident à l'étranger.



Cette obligation légale est à effectuer dans les  
trois mois qui suivent votre seizième  
anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors  
une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il  
est primordial pour vous de conserver  
précieusement : en effet, cette attestation vous  
sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout  
examen ou concours soumis au contrôle de  
l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de  
conduire, et même conduite accompagnée).

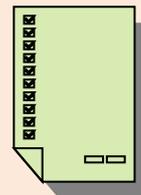


## Urbanisme

Il est rappelé qu'avant d'entreprendre des travaux intérieurs ou extérieurs (réfection ou modification de façades, ouvertures, agrandissement ou aménagement d'une pièce existante, pose d'une antenne parabolique, d'un portail, etc ...) des autorisations sont nécessaires.

## Fiches d'état-civil

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.



Pour justifier votre Etat-Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

## Inscription sur les listes électorales

Pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015, peuvent s'inscrire sur les listes électorales :

- les personnes ayant leur nouveau domicile à Maligny.
- les résidents secondaires ayant 6 mois de résidence à la date d'effet (1<sup>er</sup> mars 2016) de la liste révisée.
- les jeunes qui ont ou auront 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2016.
- les contribuables à Maligny depuis au moins 5 ans.
- les personnes qui auraient omis de demander leur inscription précédemment.



## Certification conforme

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

Par conséquent, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

## Centres de loisirs

Le centre de loisirs de la vallée du Serein à Pontigny et celui de l'association Planète Enfance et Jeunesse à Chablis fonctionnent pendant toutes les vacances mais également le mercredi.

Ils sont ouverts de 7h 45min à 18h 30min.

Ils accueillent tous les enfants de 3 à 14 ans.

A Pontigny, le directeur est Roger TONNERRE - tél : 03.86.47.86.12.  
Mél : [maison-de-lenfant@wanadoo.fr](mailto:maison-de-lenfant@wanadoo.fr)

A Chablis, la directrice est Christelle CANOVAS - tél : 03.86.42.06.98.  
Mél : [alshchablisien@apej.fr](mailto:alshchablisien@apej.fr)



## Justificatifs de domicile

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire.

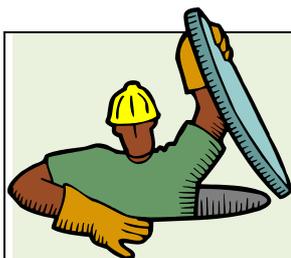
## Stationnement

La commune refait progressivement les trottoirs des rues du village.



A ce propos, il est rappelé qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. En effet, cette pratique est prohibée par le Code de la Route (article 417.10).

Votre véhicule sera plus en sécurité dans votre garage ou sur votre propriété.



## Réseau d'assainissement

Ne jetez pas tout dans le réseau d'assainissement collectif.

Votre évier ou vos toilettes ne sont pas une poubelle ! Il ne faut y jeter ni substances chimiques ou toxiques (peintures, colles, solvants, décapants ...), ni huiles de vidange ou de friture. Ces produits pourraient être dangereux pour le personnel d'entretien des réseaux et risqueraient de dégrader les installations d'assainissement ou d'en entraver le bon fonctionnement.

Il ne faut pas rejeter dans les éviers et les toilettes :

- **lingettes**, couches culottes, protections périodiques, cotons tiges
- hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine
- huiles de vidange neuves ou usées
- acides, cyanures, sulfures, substances toxiques ou inflammables
- médicaments périmés ou entamés (demandez à votre pharmacien)
- restes de désherbants ou d'engrais
- fonds de pots de peinture ou de vernis
- insecticides domestiques, produits de lutte contre les xylophages, taupicides, raticides ...
- tout corps solide pouvant obstruer le réseau.



Quelques conseils :

Une pente constante des canalisations doit être conservée afin de permettre une bonne évacuation des eaux vers le collecteur.

Vous devez vous assurer de l'étanchéité de vos canalisations : votre réseau d'eaux usées ne doit pas véhiculer d'eaux pluviales, ni drainer votre terrain.

En cas de problèmes d'odeurs, vérifiez :

- la pente des canalisations
- les siphons (surtout ceux des lavabos, douches ... utilisés de façon épisodique)
- la ventilation installée sur vos colonnes d'eau.



### Rappel des heures de tontes ou de tous travaux générant du bruit

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30mn à 12h et de 14h 30mn à 19h 30mn.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

-----

#### Charte de bon voisinage :

Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne hi-fi ;

J'achète des appareils électroménagers silencieux ;

Je ne bricole pas en dehors des horaires recommandés ;

Je tonds ma pelouse à des horaires acceptables par tous ;

J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsiderément ;

Etc ...

### Vivre en bonne harmonie

Il est rappelé que chacun doit veiller à l'entretien de sa propriété afin de ne pas apporter de nuisances à son ou ses voisins ou sur le domaine public.

Aucun branchage ne doit surplomber un trottoir ou une propriété voisine, les chardons doivent être détruits, les trottoirs ne doivent pas servir de lieu de stockage, chacun doit nettoyer le trottoir au droit de sa propriété, etc ...

## Publicité



Ces autocollants sont à votre disposition à la mairie.

### Carte d'identité

Vérifier bien la date de validité de votre carte d'identité.

Il faut compter environ 6 semaines pour la délivrance de ce document.

Si vous possédez déjà une carte, présentez-vous à la mairie de votre domicile où il vous sera demandé :

- votre carte périmée
- 2 photos d'identité
- un justificatif de domicile

à votre nom et à votre adresse.

Votre présence est indispensable pour la prise de votre empreinte.

## 10 ans + 5 ans

### La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

ATTENTION – les cartes d'identité délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

Par contre, pour les mineures (moins de 18 ans) les cartes d'identité restent valables 10 ans.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur :

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

pour plus d'informations.

## Passeport

14 communes dans l'Yonne sont habilitées à délivrer les passeports dont la mairie de Chablis

Il vous sera demandé :

- votre passeport périmé
- une carte d'identité en cours de validité
- un timbre fiscal à 88€(majeur)
- 2 photos
- un justificatif de domicile à votre nom et à votre adresse.

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport.



La mairie de Chablis reçoit  
du lundi au vendredi  
de 9h à 11h 30mn  
et de 16h à 17h

## Autorisation de sortie de territoire

Les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (circulaire du 20 novembre 2012).

## Site Internet de la mairie

La mairie dispose d'un site internet à l'adresse suivante :

[www.mairie-maligny-89.fr](http://www.mairie-maligny-89.fr)

Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant la commune et les services qui s'y rattachent.

Un bref historique vous donnera peut-être le goût de faire des recherches plus approfondies sur le village.

Des photos de la vie communale vous rappelleront les événements festifs auxquels vous avez éventuellement participé.

Ce site est régulièrement mis à jour.

## Permis de conduire

Depuis le 16 septembre 2013, un nouveau permis de conduite existe au format « carte de crédit ».

Un titre unifié au niveau européen mais le principe du permis à points ne change pas.

Un titre sécurisé et plus pratique. le nouveau permis contiendra une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude.

Les usagers n'auront plus à se déplacer pour retirer leur titre de conduite. Les permis seront envoyés directement au domicile du titulaire.

Ne pas se déplacer en Préfecture pour demander un nouveau permis. En effet, tous les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Les 38 millions de permis de conduire existants seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015



## Crèches

Les Petits Sereins à Pontigny – 2 bis rue Saint-Thomas – tél : 03.86.47.53.46 – mél : [petits-sereins@mfbsam.fr](mailto:petits-sereins@mfbsam.fr)

Arc en Ciel à Chablis – 7 rue du Cantara – tél : 03.86.42.12.12. – mél : [arc-en-ciel@apej.fr](mailto:arc-en-ciel@apej.fr)

La gestion de ces établissements est assurée par la Mutualité Française Côte d'or-Yonne.

## Déchèteries

**Maligny** – rue Gaston Houssier

Lundi et mardi de : 8h 30mn à 12h

Mercredi et jeudi de : 13h 30mn à 17h

Vendredi et samedi de : 8h 30mn à 12h et  
de 13h 30mn à 17h.

**Chablis** – route d'Avallon

Lundi et mardi de : 13h 30mn à 17h

Mercredi et jeudi de : 8h 30mn à 12h

Vendredi et samedi de : 8h 30mn à 12h et  
de 13h 30mn à 17h.

### *Quelques points du règlement intérieur*

*\* L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3.5t (PTAC) et aux tracteurs agricoles.*

*\* Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le quai surélevé et pour le déversement des déchets dans les conteneurs.*

*\* Les usagers doivent quitter ce quai dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site.*

*\* La circulation dans l'enceinte des déchèteries se fait, à vitesse réduite, dans le strict respect du code de la route et de la signalisation en place.*

*\* Il est formellement interdit de descendre dans les bennes, de monter sur les murets, de fumer et d'allumer du feu dans l'enceinte des déchèteries.*

*\* Toute récupération est interdite.*

*\* Les animaux doivent rester dans les véhicules.*

*\* Il est indispensable de prévoir la main d'œuvre nécessaire au déchargement des déchets.*

Le règlement complet est à votre disposition dans les déchèteries.

Renseignements au : 03.86.18.92.42.

mél : [ccom3@wanadoo.fr](mailto:ccom3@wanadoo.fr)



## Ecoles de musique et de danse du pays chablisien

A **Pontigny** - 2 bis rue Saint-Thomas  
tél : 03.86.31.65.56.

mél : [ecolemusiquedanse.ccv5@orange.fr](mailto:ecolemusiquedanse.ccv5@orange.fr)

Directeur : Jean De Wever

A **Chablis** – 7 rue du Cantara  
tél : 03.86.42.13.70.

mél : [emd pays-chablisien@wanadoo.fr](mailto:emd pays-chablisien@wanadoo.fr)

Directeur : Jean-Michel COSTAL



# CHRONIQUE METEO.

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés en juillet 2014. Voici la météo à Maligny, d'août 2014 à juillet 2015.

## Août 2014 : 138 mm

La chaleur du début de mois va vite laisser la place à l'instabilité orageuse et aux précipitations dont les plus importantes furent 18 mm le 2, 26 mm le 8, 15 mm le 10 et surtout 51 mm le 13. La première quinzaine comptera 115 mm. Il faisait un peu frais pour un quinze août et ceux qui assistèrent, à Pontigny, au spectacle célébrant les 900 ans de l'abbaye durent bien se couvrir. Temps plus sec en deuxième quinzaine mais des températures qui ne sont pas à la hauteur. Pour oublier ce mois humide et froid, il faut se dire que le Serein s'est refait une santé et retenir l'évènement spatial qui eut lieu le 6 : la sonde Rosetta, de l'agence spatiale européenne, venait de rejoindre la comète Churyumov-Gérasimenko ( "Tchouri" pour le grand public), après un périple de 10 ans, à plus de 400 millions de km de notre planète, quelque part entre Mars et Jupiter.

## Septembre 2014 : 13 mm

Beau temps en général en dehors de l'orage du 19 et des averses du 21. Ce n'est pas le cas du midi, du Gard et de l'Hérault en particulier où deux épisodes méditerranéens engendrent des crues dévastatrices et meurtrières, le 18 et le 29 : quand il tombe 300 mm en 3 H, on imagine bien les conséquences.

Dans le Chablisien, les conditions climatiques furent favorables au bon déroulement des vendanges.

Dans le monde, ce mois de septembre fut le plus chaud depuis 1880.



## Octobre 2014 : 94 mm

Quatre jours de beau et retour de la pluie, avec une particularité, pratiquement toujours de nuit. Avec des vents orientés sud, sud-ouest, la douceur est restée présente tout le mois. Le 26, c'est le premier passage des grues.

Deux épisodes méditerranéens majeurs vont encore toucher le midi.



## Novembre 2014 : 50 mm

Le 1er, une vingtaine d'oies sauvages prend la direction du sud. Contrairement aux grues, cette espèce en migration est peu fréquente au-dessus de Maligny. 19 mm le 4. Le Serein est en crue avec une cote à 4.25 m sous le grand pont, le 6.

Le 12, l'explorateur spatial Philae, largué par la sonde Rosetta, se pose sur la comète Tchouri, témoin de la naissance du système solaire.

Le 13, des milliers de grues se dirigent vers leurs quartiers d'hiver. J'en note 4 qui repartent au nord ce jour-là, mais le 24, 2 bandes de 40 grues les imitent, ce qui arrive finalement chaque année.

Des brouillards en fin de mois tandis que le midi subit encore tempêtes, tornades et inondations avec 400 mm en 3 jours. La région méditerranéenne a quand même connu une dizaine d'épisodes de ce genre depuis septembre. Nice a enregistré 563 mm en 1 mois.

Douceur exceptionnelle pour ce mois de novembre.



#### Décembre 2014 : 65 mm

La 1<sup>ère</sup> gelée est pour le 5 au matin. Il y en aura d'autres en fin de mois, jusqu'à - 10 ° le 29 avec 1/2 cm de neige le soir. Douze jours de pluie et souvent un temps couvert, au final un déficit d'ensoleillement, ce mois de décembre n'est jamais le meilleur à Maligny.

#### Récapitulatif de l'année 2014 : 680 mm

Janv : 53 mm   Fév : 68 mm   Mars : 17 mm   Avr. : 13 mm   Mai : 47 mm   Juin : 26 mm  
Juil. : 96 mm   Août : 138 mm   Sept : 13 mm   Oct. : 94 mm   Nov. : 50 mm   Déc : 65 mm

Avec 680 mm, cette année 2014 affiche 83 mm de moins que la moyenne de ces 25 dernières années à Maligny, moyenne égale à 763 mm. Si le printemps a été sec, l'été s'est montré pluvieux. Avec 1900 H, l'ensoleillement a été supérieur à la moyenne (+ 100 H). Fait remarquable : 2014 s'inscrit comme l'année la plus chaude depuis 1945, avec 2 ° de plus que 2003, l'année de la canicule.

#### Janvier 2015 : 95 mm

Brouillard pour ce 1<sup>er</sup> janvier. Le soleil n'a percé que 15 min.

Des gelées matinales jusqu'au 6 puis à nouveau à partir du 17, mais des températures toujours positives pendant la journée.

Mois pluvieux. L'épisode du 15 au 16 engendre un léger débord du Serein le 17 et en fin de mois la rivière est à nouveau en crue avec une cote à 4,30 m.

De la neige fondue le 19, quelques flocons le 24 et le 30.

Vent violent du NO le 29 avec des rafales à 80 km/h.

#### Février 2015 : 45mm

Toujours des gelées matinales. Le vent de NE soutenu en début de mois donne des températures ressenties à -8 °. Du verglas le 22. On totalise 13 jours de beau temps.

#### Mars 2015 : 52mm

Une première quinzaine de beau temps en dehors des averses de grésil du 4. Le 5, de nombreuses bandes de grues comprenant souvent 250 volatiles emplissent tout le ciel. Le vent est souvent nul. Le soleil voilé du 18 et du 19 nous prouve que la pollution en région parisienne s'étend jusque chez nous. Le 20 d'ailleurs alors qu'une éclipse de soleil partielle est programmée entre 9H30 et 11H30, nous ne pourrons rien observer, des nuages et de la brume de pollution masquant le phénomène. Les élèves privés de récréation par le ministre subiront la double peine.

Orage avec un peu de grêle le 24. Trois derniers jours pluvieux avec du vent fort de NO et des rafales à 80 km/h.

## Avril 2015 : 81mm

Pluie en début de mois. Le vent soutenu de NE, froid au départ, amène le beau temps et des températures élevées (32 ° le 15, 28° le 24). La pluie revient le 25 et on totalise 57 mm en 3 jours. Le secteur du Serein est en alerte jaune le 27.

## Mai 2015 : 82 mm

Il ne faut pas oublier de vider régulièrement son pluviomètre pendant les premiers jours du mois : 70 mm en 3 jours. Le Serein est en crue avec une cote maximale à 5,00 m le 5. Pendant ce temps les sources s'amorcent partout et le coteau rend tout ce qu'il a absorbé. De nombreuses caves sont inondées dans Maligny, l'eau surgit par ci par là, le rû des Vaurelaines coule bien clair mais la surprise vient de la source de Morenne que l'on n'avait pas vu couler avec un tel débit depuis bien longtemps. Elle saute la route des Roncières, envahit les fossés qui ne suivent pas avant de se déverser dans les jardins des Lices pour rejoindre le bief. Le tractopelle de la Communauté est appelé en renfort pour permettre un écoulement sans dommage. Les pompiers vont effectuer plusieurs interventions et les vide-caves vont tourner à plein régime.

Beau et chaud en milieu de mois. Plus frais en fin de mois mais de belles éclaircies en général.

Pour revenir au Serein, où chaque année chacun s'étonne, soit de ses basses eaux en été, soit de ses crues spectaculaires, si l'on ne peut exclure des phénomènes liés aux modifications de paysages sur le bassin versant, sachez que ce genre d'évènement se produisait déjà, il y a plus de deux siècles. Il suffit de consulter les registres paroissiaux de Grimault, village situé dans la vallée du Serein en amont de Noyers pour lire le bilan de l'année écoulée, au niveau des récoltes et du temps, par l'écrivain de l'époque, le curé Guillaume. Lezier, après la notification des actes de baptême, mariage et sépulture.

*« En cette année 1772, la nuit du 1<sup>er</sup> avril au 2<sup>ème</sup> jour du dit avril, la rivière du Serein a tellement augmenté que les habitants du faubourg de Noyers ont été surpris la nuit dans leur maison et même dans leur lit. On était obligé de les faire descendre avec des échelles par les fenêtres. D'autres se sont réfugiés dans les greniers. Les eaux ont été sur le pont de Cours à l'espace de trois pieds. Ce pauvre pont quoique en fort mauvais état n'a point été emporté par la grande violence et impétuosité des flots. »*

*« En l'année 1774, l'été a été si sec que la rivière le Serein a tari et l'on y a pris le poisson à la main. »*

Ou encore cet écrit: *« L'année 1784 a été des plus remarquables par le froid qui a été des plus vifs et cuisants, tout a gelé dans les maisons jusqu'au pain. La neige a été des plus abondantes de mémoire d'homme, a fait périr le gibier et a duré très longtemps sur la terre du 18 janvier jusqu'au 25 février, jour des Cendres, que les neiges ont fondu sans aucune pluie et l'inondation a été si grande qu'elle a emporté les ponts, chaussées et maisons le long des rivières...Le printemps a été très froid à son commencement et jamais de mémoire d'homme on a vu la semaine des Rogations (mois de mai) si chaude, chaleur comme dans la canicule : tout brûlait dans les jardins, ce qui a duré très longtemps. La rivière du Serein a tari totalement, on s'y promenait à pied sec, à peine trouvait-on de l'eau pour faire boire les animaux, tout le poisson a péri, on le prenait à la main... »* Par contre on note plus loin : *« La vendange a été assez bonne, principalement à Chablis... »*

Il en est de même pour les violents orages ou tornades qui se produisaient également autrefois. Notre chroniqueur de Grimault écrivait ainsi en 1772 : *« La nuit du 28 au 29 juin, entre dix et onze heures du soir il s'éleva un ouragan si terrible accompagné d'éclairs brillants et multiples sans tonnerre qu'il brisa les arbres, renversa les cheminées, que l'on s'imaginait être la fin du monde. Le plus fort de ce furieux ouragan a donné du côté de la ville d'Auxerre. Le gros horloge de la ville qui est en pierre de taille s'est trouvé très endommagé ».*

C'est plutôt la fréquence de ces phénomènes qui doit nous interroger mais ce sont les données qui manquent dans le passé pour établir un constat fiable et d'intérêt scientifique.



## Juin 2015 : 33 mm

Beau temps jusqu'au 12, avec une forte chaleur le 7 et le 11. Entre temps, le temps orienté N, NE, souffle sans modération et peut même donner la sensation de fraîcheur. Ce vent dessèche tout. Les 15 mm du 12 au soir sont les bienvenus. Retour du beau temps pour la kermesse des écoles. Le vent s'oriente NO et c'est un régime d'éclaircies qui s'installe jusqu'à la fête de la musique. 4 mm le 18, avec un après-midi pluvieux, le jour du bicentenaire de la bataille de Waterloo, « morne plaine » écrivait Victor Hugo, où les mauvaises conditions météo en 1815 contribuèrent (entre autres) à la défaite de l'armée Napoléonienne. Une fin de mois sous le signe de la chaleur avec des pointes à 35 ° à l'ombre mais des nuits restant toujours fraîches avec la girouette pratiquement toujours tournée du côté N.

Le dernier jour du mois sera sous le signe du début de l'alerte orange canicule.

Le niveau du Serein est vraiment bas. En 6 mois, la pluviométrie totalise 388 mm.



## Juillet 2015 : 0,5 mm à la date du 20/07

Le mois débute, écrasé de chaleur. La girouette progressivement vire du NE au SO et de l'air chaud venu d'Espagne envahit presque toute la France. 40 ° à l'ombre le 1<sup>er</sup>. La nuit, le thermomètre ne descend pas en-dessous de 21 °. La chaleur s'insinue progressivement dans les maisons malgré les volets fermés toute la journée. Il y a de l'air quand même et le 4 c'est la fin de la canicule avec quelques gouttes en début d'AM, sous un nuage orageux. Il fait encore bien chaud dans l'église Notre-Dame le 5 lors du concert de J. C. Borelly tandis que le thermomètre affiche 35 ° dehors, à l'ombre, avec des coups de vent. A partir du 6, les nuits redeviennent plus fraîches permettant de refroidir les maisons. Avec 22° l'AM du 8, chacun souffle un peu mais la chaleur revient avec des températures autour de 31° l'AM. En surface, c'est la sécheresse, les pelouses ressemblent à des paillasons, les potagers ne résistent que s'ils sont régulièrement arrosés et dans les champs, la moindre étincelle provoquée par un engin agricole peut déclencher un départ de feu. Le niveau du Serein continue de baisser.

Le 13, cela fait 3 semaines qu'il n'a pas plu. Le 14 juillet est sous le signe de la chaleur et la soirée est propice à la fête en plein air et au feu d'artifice. Ce même jour, après neuf ans de voyage, et 5 milliards de km, la sonde New Horizons, à 50 000 km/h, passe au plus près de Pluton, l'ex 9<sup>ème</sup> planète du système solaire (« ex » car depuis 2006, elle a perdu son statut de planète pour être considérée comme une planète naine et un des nombreux objets transneptuniens). De belles photos vont permettre d'en savoir un peu plus sur cet astre où la température inférieure à - 200° nous rafraîchit rien que d'en parler. Le vent orienté NO depuis un moment vire au S le 16, et il fait 38° à l'ombre. A Maligny, on connaît bien le chant des grillons mais on peut même entendre des cigales en plein mois de juillet. Il nous manque juste la mer, il y a bien du sable au bord du Serein mais la comparaison s'arrête là. Le soir, on aurait bien dormi à la belle étoile, avec une température de 30° à 23 H et un spectacle assuré par les éclairs de toutes sortes qui illuminaient le ciel, plus à l'ouest. A 2H du matin, l'orage avec ses rafales de vent aurait un peu gâché la nuit en plein air. Pourtant les gouttes se firent rares et le pluviomètre eut du mal à voir sa 1<sup>ère</sup> ligne atteinte.

La Préfecture déclare notre secteur en alerte sécheresse et il va falloir préserver l'eau. Les nappes phréatiques bien remplies au printemps vont commencer à souffrir, et en surface, tout est bien sec. C'était une année à faire l'impasse sur le jardin et laisser la terre se reposer.

Le 18 c'est une alerte orange aux orages qui concerne l'Yonne. On attend des vents à 80km/h le soir. Quelques nuages noirs, 3 gouttes et pas 4, rien d'autre à l'horizon. On ne se plaindra pas d'échapper à la grêle ou aux bourrasques mais on aurait bien souhaité un peu d'eau. Dimanche 19, il fait mois chaud avec un vent d'ouest bien agréable. Un demi-millimètre dans le pluviomètre aux 2/3 du mois.

Les prévisionnistes météo nous annonçant encore une semaine de chaleur, il n'est pas déraisonnable de penser déjà que juillet battra de nombreux records mais je vous le conterai dans un prochain bulletin.

Luc Nolet

## LES AMIS DE L'ÉCOLE

Association regroupant des parents d'élèves bénévoles, notre motivation première est d'aider financièrement les enseignants à effectuer des sorties scolaires (éducatives, sportives,...). À cet effet, nous organisons différentes manifestations au cours de l'année scolaire, réparties de la manière suivante :

- ✓ le « jeu des dindes », fin décembre,
- ✓ défilé du carnaval, courant février,
- ✓ le loto des écoles, en avril,
- ✓ et bien sûr, la kermesse en juin.

Notre assemblée générale se tiendra au mois de septembre ; les parents d'élèves seront prévenus via les cahiers de liaison des enfants.

En attendant la prochaine rentrée, je souhaite, au nom de notre association, d'excellentes vacances à tous les Malinéennes et Malinéens .

Le président,  
Éric MARTIN

## COMITE DES FETES

Cette année la météo et ses caprices ont eu raison de certaines manifestations et ont permis un franc succès pour d'autres.

Le maître mot du comité des fêtes est de rassembler les habitants, pour un moment de convivialité, le temps d'une soirée ou d'une journée.

Pour la réalisation de ces évènements, je tiens à remercier tous les membres pour leur dévouement et leur courage.

Je remercie également tous les bénévoles qui viennent spontanément apporter leur aide précieuse lors des grandes manifestations, sans oublier la mairie qui nous apporte son soutien par diverses démarches.

Je terminerai par un grand merci aux habitants du village qui répondent présents et qui nous encouragent à continuer dans ce sens.

Dernier rendez-vous pour l'année 2015 : **Marché de Noël** qui se déroulera, le **29 novembre 2015** (en raison des élections régionales).

Le comité est toujours à la recherche de nouveaux membres pour rejoindre son équipe qui sera heureuse de les accueillir.

Le Président,  
Thierry CORBERON



# CLUB DE L'AMITIE

Tous les jeudis, douze mois sur douze, sans interruption, le Club de l'Amitié de Maligny vous accueille, de 14h à 18h.

Jeunes et moins jeunes, seuls ou en couple, venez passer un moment convivial : jeux, travaux d'aiguilles, de crochet ou de crayon-gomme ou simplement causerie ; puis partager un sympathique goûter. Ensuite, rebelote – c'est le cas de le dire – c'est reparti pour les jeux (cartes, rummikub, triominos, scrabble ou autres ...).

Le 19 avril 2015, l'auberge du Cléon à Carisey nous a accueillis. Comme toujours, les deux salles étaient pleines à craquer ! ... Accueil chaleureux, nourriture délicieuse et joliment présentée, tout a concouru à faire de cette journée un moment privilégié.

Le 7 juillet, nous sommes allés, en car, découvrir le lac du Der Chantecoq. Après une belle promenade commentée par le capitaine du bateau, nous avons repris des forces au casino flambant neuf du lac du Der. Entièrement ouvert sur l'extérieur – restaurant, bar mais également salle de jeux – cet établissement nous a régales d'un savoureux repas et son équipe de jeunes serveurs fut particulièrement aimable et obligeante. Les joueurs sont allés ensuite miser les 5€ offerts à chacun de nous par le casino (certains en sont revenus un peu plus riches ...). Les autres ont profité du bar climatisé ou ont rendu visite à l'Office du tourisme ainsi qu'aux boutiques jouxtant le casino. Ensuite le petit train nous a promenés autour du lac pour une visite commentée du site.



Au mois de septembre, direction les Baléares ! En 2015, le traditionnel voyage en Espagne, proposé chaque année aux adhérents et non-adhérents du club vous fera découvrir Majorque (contact : Mme SOWINSKI 03.86.47.41.54).

Le 11 octobre, nous nous réunirons pour notre habituel repas d'automne.

L'assemblée générale se tiendra le 14 novembre et non le 28 comme initialement prévu. Elle sera suivie, au caveau, d'un repas concocté par Stéphane Camu. Une tombola clôturera joyeusement la journée.

Jeannine SOWINSKI

# AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



L'amicale des sapeurs-pompiers de Maligny tient à remercier tous les Malinéens pour leur accueil lors de notre passage pour les calendriers.

Nous tenions à remercier aussi tous les participants à notre choucroute du mois d'octobre dernier et à notre méchoui du 14 juillet. Cette année encore, vous êtes venus nombreux à cette manifestation, nous étions 150 personnes.

Nous profitons de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue au sapeur Cyril PRESTAT qui vient d'intégrer notre équipe depuis le mois de mai.

Depuis 2010, le service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne (SDIS) ne prend plus en charge la destruction des nids d'insectes. Cependant, en accord avec la municipalité de Maligny, le CPI (centre de première intervention) continue la destruction des nids d'insectes sur la commune. Pour cela, il suffit de contacter la mairie, au 03.86.47.44.91 (mél : [mairie.maligny@wanadoo.fr](mailto:mairie.maligny@wanadoo.fr)) ou bien le caporal-chef Di-Blas Gilles au 06.87.07.94.94.

Après 24 années de bons et loyaux services au CPI de Maligny, notre fourgon pompe tonne (FPT) a eu de grosses difficultés mécanique après une intervention engageant trop de frais de réparations, la municipalité de Maligny a procédé au rachat d'un nouveau fourgon (photo ci-dessus) qui vient d'intégrer le CPI ces jours-ci.

Il est à noter que le prochain rendez-vous de l'amicale est le

**samedi 24 octobre 2015 pour notre traditionnelle choucroute.**

Avec tous nos remerciements,

Le président



## **L'Association d'Aide à Domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs : la référence du service à la personne**

*La mission première de l'association d'aide à domicile ADMR est de favoriser le maintien des personnes âgées, le plus longtemps possible à leur domicile.*

*Elle est aussi d'aider et de soutenir les familles en difficultés passagères, soit après des hospitalisations, des événements familiaux particuliers ou des maladies ponctuelles.*

*Elle est enfin d'apporter toute leur aide aux personnes qui en font la demande, quel que soit leur âge ou leur situation.*

*Une coordinatrice et une vingtaine de bénévoles sont à l'écoute des besoins de chacun et l'association dispose d'une quinzaine de salariées formées, disponibles et compétentes qui sont prêtes à assurer les tâches demandées.*



### **Qui peut en profiter ?**

- Tout public de la naissance à la fin de vie, sans critère d'âge ;
  - Personnes seules ou en couple ;
  - Personnes en bonne santé ou pas ;
    - Retraitées ou actives ;
    - Autonomes ou dépendantes ;
    - Personnes à mobilité réduite ;
    - Familles avec enfant ou sans ;
- Personnes en sortie d'hospitalisation ou convalescentes.

### **Les avantages**

- Devis gratuit et personnalisé
- Continuité du service en toutes circonstances
- Personnalisation des interventions
- Déduction fiscale de 50%
- Financement approprié à votre situation
- Possibilité d'aides financières par divers organismes

### **Les services possibles**

**Entretien du cadre de vie** : ménage, entretien du linge, repassage

**Aide à la personne** : aide au lever, à la toilette, à l'habillage, à la prise des repas, à la préparation des repas, aide aux courses

**Transport de personnes et accompagnement**

à des rendez-vous divers ou pour des sorties de loisirs

**Activités de loisirs** : promenade, compagnie, jeux

**Aide à la famille** : garde d'enfants à domicile, aide aux aidants (accompagnement de personnes malades ou dépendantes...)

**Téléassistance**

## Un départ en retraite

Après 24 années de bons et loyaux services comme agent à domicile au sein de l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs, **Arlette Barbé** a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Un départ qui a été unanimement salué par les bénévoles, responsables du fonctionnement de la structure, mais également par ses collègues salariées. Parlant au nom de tous, la présidente Jacqueline Fromonot, n'a pas manqué de rendre hommage à son dévouement, à sa disponibilité, à son professionnalisme et à son investissement dans son travail, lors d'une petite cérémonie très conviviale mais chargée d'émotion.



Arlette Barbé entourée par ses collègues salariées

### CONTACTS

**A Maligny** : Sylvette Nolet tél.03.86.47.48.99 ; Mireille Bonnet tél. 03.8 6.47.47.44 ;

**Familles** : Martial Massé tél. 03.86.47.48.25 ; Marlène Mocquot, tél. 03.86.47.49.95 ;

**Téléassistance** : Mireille Bonnet tél. 03.8 6.47.47.44,

Jean Paoella, tél. 03.86.42.42.40 ;

**Maison des Services** : Virginie Sénès, tél. 03.86.98.01.41 ;

Permanences lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12 h 30 et de 13 à 16 heures ;

Adresse : 3 bis grande rue, 89144 Ligny-le-Châtel.

# TENNIS CLUB de MALIGNY

Avec ses 24 inscrits, le club ne compte plus que des jeunes à l'école de tennis ou des membres compétiteurs. Le tennis loisirs est passé de mode, les nombreuses activités proposées ici et là permettent à chacun de se faire plaisir et de trouver sa voie en vivant d'autres expériences sportives. Nous sommes loin des 120 adhérents de l'année 1984 au moment où tout le monde voulait pratiquer ce sport.

La carte saison qui permet de jouer toute l'année, autant de fois que l'on veut, a un coût qui reste modeste ( 39.00 € pour un jeune de moins de 18 ans et 69.00 € pour un adulte) C'est un peu plus élevé pour un enfant inscrit à l'école de tennis ( 98.00 € en 2015 mais 145.00€ en 2016) car 30 heures de cours reviennent de plus en plus cher pour le club qui engage le montant intégral de ses subventions pour former des jeunes, la somme demandée aux parents ne couvrant pas les frais.

Il y avait huit jeunes à l'école de tennis qui ont bien profité des leçons de Sébastien, le moniteur de Profession Sport Yonne, structure à laquelle le club fait appel pour ce genre d'intervention. Les cours se sont déroulés au gymnase de Ligny d'octobre 2014 à mars 2015. Aux beaux jours, ils se sont déroulés à Maligny.

Une équipe Messieurs et une équipe Dames ont participé au championnat d'hiver et au championnat de printemps. Chez les hommes, le niveau est relevé mais le club de Maligny compte désormais des joueurs très bien classés en troisième série avec deux 15/2 et un 15/3. Le capitaine Alain Tremblay est à la tête d'une équipe motivée et performante.

## Résultats de la saison :

Championnat d'hiver : Messieurs 5<sup>ème</sup>/6 en 1<sup>ère</sup> division. A ce niveau, c'est l'élite départementale qu'il faut affronter à chaque rencontre.

Dames : 6<sup>ème</sup> /6 en 4<sup>ème</sup> division

Championnat de printemps : Messieurs : 2<sup>ème</sup> /6 en 3<sup>ème</sup> division

Dames : 4<sup>ème</sup>/6 en 4<sup>ème</sup> division

Le souci majeur du club provient des terrains qui se dégradent avec un élargissement des fissures. Malheureusement il ne semble pas y avoir de solution en dehors d'une rénovation complète dont le coût s'avère plutôt dissuasif dans un avenir proche.

Le club vend des cartes spéciales vacances :

ADULTE : 50,00 € (licence comprise ou 25,00 € si licence dans un autre club)

JEUNE : 30,00 € (licence comprise ou 14,00 € si licence dans un autre club)

alors si le tennis vous tente !

Une soirée « portes ouvertes » sera organisée le samedi 1<sup>er</sup> août pour faire découvrir le club et son école de tennis. Les jeunes ou les adultes qui souhaiteraient échanger quelques balles sont attendus de 18H30 à 20H30 sur les courts du complexe sportif Julien Berségol. Les membres du Conseil d'administration du club seront là pour les accueillir.

Le Président, Luc Nolet.

